

CMR/86/003

RAPPORT TECHNIQUE

CAMEROUN

REVUE DU SECTEUR FORESTIER

PNUD/FAO

1 copy

MISSION CONJOINTE INTERAGENCES PNUD/FAO DE REVUE DU SECTEUR FORESTIER

CAMEROUN

EXPLOITATION FORESTIERE ET TRANSPORT

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE ROME, 1987

CMR/86/003
Rapport technique

MISSION CONJOINTE INTERAGENCES PNUD/FAO DE REVUE DU SECTEUR FORESTIER

CAMEROUN

EXPLOITATION FORESTIERE ET TRANSPORT

Rapport préparé pour
le Programme des Nations Unies pour le développement
et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
par
CTFT
Département Forestier du CIRAD
sur la base des travaux de
D.LAURENT
Expert en Exploitation et Economie Forestière

CTFT/CIRAD
45 bis, avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent sur Marne, 1987
FRANCE

AVANT PROPOS

Compte tenu de la brièveté de la mission de terrain et de la proximité (dans le temps) de la réalisation par le même expert du CTFT d'une autre étude demandée par les Autorités camerounaises (Office National des Ports du Cameroun - Etude de la filière bois dans le cadre de l'Etude de Faisabilité du Port de Grand Batanga), nous nous inspirerons très largement de cette dernière pour la rédaction, dans la présente étude, du chapitre concernant la description de la situation de la filière bois récente et actuelle.

Nous pouvons ainsi mieux concentrer le temps de travail imparti à la présente étude sur l'identification des problèmes que rencontrent l'exploitation forestière et le transport ainsi que sur la préparation de propositions de projets.

SOMMAIRE

	Pages
I <u>LA SITUATION ACTUELLE</u>	2
I.1 La ressource forestière : connaissance et perspectives	2
I.2 La politique forestière	5
I.3 Les marchés : Le marché intérieur	9
I.4 Exploitation forestière	13
I.4.1 Contribution à l'économie nationale	13
I.4.2 L'Exploitation de bois d'oeuvre	13
I.4.2.1 Licences forestières	13
I.4.2.2 Production	16
I.4.2.3 Coûts de production et de mise en FOB	20
I.4.2.4 Fiscalité applicable à la production forestière	22
I.4.2.5 Coûts de mise en FOB : Frais techniques, taxes et droits	24
I.5 Les voies de transport des produits forestiers	38
I.5.1 Les types de trajet	38
I.5.1.1 Grumes destinées à l'exportation	38
I.5.1.2 Bois destinés aux unités de transformation	39
I.5.1.3 Perspectives sur les infrastructures et les tarifs de transport	39
I.5.2 Les ruptures de charges et manutentions	41
I.5.3 Les routes et transports routiers	44
I.5.4 Les voies ferrées et les transports ferroviaires	48
I.5.5 L'infrastructure portuaire	55
I.6 Synthèse sur la situation de la filière bois au Cameroun 1984-1985 et les coûts de revient FOB sur quelques essences types	58
I.6.1 Récapitulation de la filière bois au Cameroun 1984-1985 en volume	58
I.6.2 Synthèse des coûts de revient en position FOB sur quelques essences types (situation actuelle)	58
II <u>IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES RENCONTRES</u>	64
II.1 En Exploitation de bois de service et de bois énergie	64
II.2 En Exploitation de bois d'oeuvre	66
III <u>PERSPECTIVES A VENIR ET PROPOSITION.</u>	75
III.1 Perspectives à venir	75
III.2 Les propositions	77

I LA SITUATION ACTUELLE

I.1 LA RESSOURCE FORESTIERE : CONNAISSANCE ET PERSPECTIVES

CONNAISSANCE

L'inventaire forestier du Cameroun a déjà concerné de 1982 à 1985 une superficie de 7 millions d'hectares dans la zone frontalière Sud et Sud-Est.

D'autres campagnes d'inventaire devant assurer sur le 6ème Plan la couverture d'environ 4 millions d'hectares au Nord de la zone précédente sont actuellement en cours.

a) Régions forestières : bois d'oeuvre :

Dans le cadre de l'Etude de Faisabilité du Port de Grand Batanga (Etude de la Filière bois), une analyse détaillée et sérieuse de l'ensemble des résultats d'inventaire disponibles à la fin de 1986 a pu être réalisée pour évaluer le potentiel réellement exploitable à très long terme.

Dans le cadre du présent rapport, nous ne pouvons expliquer dans le détail les travaux effectués, mais nous incitons vivement le lecteur à s'y reporter.

Rappelons néanmoins les principales hypothèses et les principaux résultats :

- 42 essences retenues, réparties en 5 groupes en fonction de leurs perspectives de commercialisation (liste en annexe),
- diamètre limite de 70 cm, sauf pour 3 essences (Sapelli, Moabi, Assamela) pour lesquelles nous avons retenu un diamètre limite de 80 cm,
- volumes commercialisables déduits des volumes bruts à partir de coefficients de commercialisation pratiques et très largement admis,
- prise en compte du potentiel d'avenir (arbres de diamètre compris entre 30 et 70 cm ou entre 50 et 70 cm dans le Sud-Est) qui donne une indication (par défaut) du volume qui sera disponible après récolte des gros arbres,
- il n'est pas tenu compte du potentiel mobilisable dans les forêts dégradées.

Les principaux résultats peuvent se résumer ainsi :

Ces évaluations n'auront peut-être qu'une valeur éphémère pour ce qui concerne les régions Nord, mais constituent actuellement la base de réflexion la plus solide.

Régions	Superficie utile retenue (1 000 ha)	Potentiel exploitable à très long terme (1 000 m ³)
DOUALA	2 000	18 000
YAOUNDE	1 850	26 400
BELABO	2 400	67 200
TOTAL REGIONS NORD	6 250	111 600
KRIBI	1 064	19 600
SANGMELIMA	1 535	38 800
MINTOM	1 565	29 500
DJA	573	11 500
MOLOUNDOU	1 533	53 600 (1)
SUD YOKADOUMA	1 332	45 400 (1)
TOTAL REGIONS SUD	7 602	198 400
TOTAL GENERAL	13 852	310 000

Source : Etude de faisabilité du Port de Grand Batanga

Au total, selon ces évaluations, les régions Est et Sud-Est (Belabo, Moloundou, Sud Yokadouma) qui représentent seulement 38 % des superficies de forêt utile recèlent 53,6 % du potentiel forestier à très long terme du Cameroun.

Ce potentiel est par ailleurs très concentré sur 10 essences :

- Sapelli, Sipo, Assamela : bois nobles
- Ayous, Fraké, Ilomba, Fromager : bois blancs
- Azobé, Limbali, Tali : bois lourds

b) Régions de savane : bois de service et bois énergie :

Les documents qui traitent du potentiel de bois énergie et de bois de service dans les régions de savane ne sont ni aussi complets ni aussi synthétiques que pour les régions forestières.

Un travail important reste donc à faire dans ce domaine. Le 6ème Plan prévoit des efforts dans ce sens :

- inventaire d'aménagement, élaboration et suivi des plans d'aménagement des forêts classées,
- étude et aménagement des formations végétales naturelles de l'Adamaona et du Nord sur 2 380 000 ha.

(1) une réfaction a été effectuée pour tenir compte de l'abondance du Fromager.

PERSPECTIVES

Bois d'oeuvre

En ce qui concerne le bois d'oeuvre, les perspectives de mobilisation de la ressource ont été étudiées à diverses reprises.

La plus récente (1), qui bénéficie des travaux les plus approfondis, nous a amenés aux hypothèses suivantes :

Production de bois d'oeuvre (1 000 m³)

		1985	1990	1995	2000	2005	2010
Hypothèse	haute	2 043	2 650	3 400	4 300	5 300	6 300
	moyenne	2 043	2 600	3 250	3 950	4 700	5 475
	basse	2 043	2 550	3 050	3 500	3 900	4 150

Source : Etude de faisabilité du Port de Grand Batanga.

Le lecteur se réfèrera à l'étude citée pour le développement détaillé de l'explication des hypothèses retenues.

Trois remarques :

1) Zones à risques de défrichement agricole

Nous avons vu que la FAO estimait en 1978 la cadence de défrichement annuel, par l'agriculture, en zone forestière à 70 à 80 000 ha/an.

C'est peu si on compare à certains autres pays, mais c'est beaucoup si on considère le potentiel forestier qui part en fumée.

En effet, un volume exploitable sans doute compris entre 500 000 et 1 000 000 m³ disparaît ainsi chaque année. C'est énorme comparé au prélèvement effectué par l'exploitation forestière : 2 100 000 m³ en 1986.

Les risques de défrichement sont certainement très inégaux selon les régions et il serait facile d'établir la carte des "zones à risque".

Dans ces zones, l'exploitation devrait être accélérée, en levant les contraintes de limitation de diamètre minimum et en libéralisant l'exportation de grumes (ne vaut-il pas mieux qu'elles soient exportées que brûlées !).

Dans le sud du Cameroun, le développement qu'induiront le port de Grand Batanga et l'infrastructure routière Ouest-Est correspondante ne transformera-t-il pas le secteur d'Ebolowa et Sangmelima, au moins partiellement, en zones à risque ? D'où l'intérêt d'y prévoir l'attribution de concessions en vue d'une exploitation accélérée et facilitée (2).

(1) Etude de faisabilité dans le Port de Grand Batanga - Etude de la filière bois.

(2) La réglementation correspondante serait à élaborer. La notion de zone "à risque" n'existe pas actuellement.

2) Evolution de la forêt

Nous avons donné une "photographie" du potentiel forestier aujourd'hui sur pied. Mais la forêt est un milieu qui évolue.

Si la forêt est ancienne et non exploitée, les vieux arbres meurent et les plus jeunes les remplacent. Théoriquement, un équilibre existe, et la forêt se "conserve".

Mais la mort des vieux arbres n'en constitue pas moins une perte et il vaut mieux qu'une exploitation les récolte. D'où l'intérêt de ne pas différer indéfiniment cette exploitation. Autrement dit, toute décision de mise en réserve d'une zone accessible entraîne un manque à gagner ; elle n'est pas économiquement indolore (bien qu'elle puisse se justifier pour d'autres raisons).

La récolte des arbres en âge (ou diamètre) d'exploitabilité est souhaitable et on sait que les plus jeunes reconstituent un peuplement. Nous avons essayé, d'évaluer le potentiel d'avenir constitué par les jeunes arbres : les volumes sont importants et s'ajouteront, à terme, à ceux qui auront été récoltés.

3) Exploitation dans le Sud, liée au port

La mise en fonctionnement du futur port se situe à l'horizon 1995. A ce moment, plusieurs facteurs justifieront une accélération de l'exploitation des forêts accessibles à partir de ce port, pour les raisons suivantes :

- nécessité de rentabiliser les inventaires réalisés,
- dans les "zones sensibles" aux défrichements agricoles, nécessité de récolter rapidement les bois sur pied,
- nécessité de profiter des années où la concurrence de la forêt française ne se fera pas encore trop sentir en Europe. On aura intérêt à profiter des marchés acheteurs de grumes.

Ces raisons devront conduire à la mise en place d'une politique et d'une réglementation adaptée.

I.2 LA POLITIQUE FORESTIERE AU CAMEROUN

Les documents qui définissent la politique forestière du Cameroun sont peu nombreux et difficilement rendus disponibles.

Néanmoins, au travers d'entretiens avec les plus hauts responsables de l'Administration Camerounaise des forêts et de l'industrie du bois, notre sentiment est que cette politique se caractérise par la prudence, la gestion patrimoniale et la maximisation de la valorisation locale.

L'exploitation forestière et la transformation industrielle des bois au Cameroun sont des activités pratiquées par des professionnels hautement sélectionnés ayant satisfait un processus administratif complexe.

L'exploitation nécessite :

- l'agrément à la profession forestière, par acte du Président de la République, sur la base d'un dossier instruit selon une procédure réglementaire ;

- la candidature à l'obtention d'une licence, lorsqu'une zone de forêt est déclarée libre par l'Administration forestière ;
- l'attribution par adjudication de la licence à l'un des candidats ;
- la conclusion d'un contrat (cahier des charges) entre l'exploitant et l'Administration forestière qui précise les conditions techniques de la licence et les obligations financières (fiscales), dont l'exploitant devra s'acquitter.

De nombreux contrôles a posteriori sont ensuite effectués par l'Administration visant à vérifier l'exactitude de la réalisation des engagements pris (en matière de production, de transformation intérieure, d'exportation,...).

La Direction des Forêts, en concertation avec le Secrétariat d'Etat aux Forêts (qui a la tutelle également de l'ONAREF et du CENADEFOR) a entrepris une réflexion sur la politique forestière.

Le Canada a mis à sa disposition deux experts pour lui fournir des documents d'appréciation dont l'un (préparé par l'IIED) vient d'être remis (cf. bibliographie).

Deux autres experts canadiens financés l'un par la Banque Mondiale, l'autre par l'ACDI) préparent d'une part de nouvelles règles pour l'application de la réglementation tant vis-à-vis des exploitants forestiers que des agents de l'Administration (cf. bibliographie), et d'autre part une informatisation du suivi des opérations, de la perception des taxes forestières et du contrôle des exploitants (et des scieries ?).

Sans entrer dans les détails, nous pensons que l'obligation de débardage de tous les bois, préconisée dans les nouvelles règles d'application de la réglementation est une charge importante et dont l'intérêt, pour l'Etat, n'est pas évident.

Pour le reste, les textes n'apportent pas d'éléments nouveaux.

Le taux de transformation intérieure :

Les taux de transformation sur le territoire national envisagés, dans le cadre du 6ème Plan quinquennal de développement (1985/1986 - 1990/1991) de 60 % actuellement à 70 % aux environs de 1990, ne pourront être maintenus et respectés que si le marché national est très porteur et la compétitivité des industries transformatrices affirmée sur le marché international.

Certains pays forestiers ont considérablement réduit, et même parfois supprimé l'exportation de grumes et le Cameroun pourrait être tenté d'appliquer des mesures comparables.

A ce point, il nous paraît utile de rappeler quelques faits :

- les pays qui limitent les exportations de grumes ont de réels problèmes d'occupation de la main d'oeuvre nationale (Indonésie : 165 millions d'habitants) ou de réels problèmes de disparition de la ressource (Malaisie péninsulaire) ou les deux problèmes à la fois (Philippines),
- ces pays ont un marché intérieur très demandeur, compte tenu des populations impliquées,

- leur production peut atteindre de manière compétitive les marchés qui s'approvisionnaient à partir des pays transformateurs des grumes concernées, et les problèmes de maîtrise de la croissance industrielle (besoins en capitaux, en technologie et en formation de la main-d'oeuvre) sont loin d'y être totalement résolus,
- par contre, la compétitivité du Cameroun est, comme l'a montré l'analyse des marchés internationaux, globalement meilleure sur les grumes que sur les produits transformés et la demande de grumes sur le marché international devrait être soutenue, si l'on considère en outre la limitation des exportations de certains pays.

Nous devons signaler que la capacité d'investissement (ou de réinvestissement) dans le secteur bois au Cameroun est un problème qu'il ne faudra pas sous-estimer lorsqu'il s'agira de planification du développement industriel dans ce secteur et que cette capacité ne pourra provenir que de l'attraction de la rentabilité des investissements réalisés antérieurement.

Or, le marché intérieur est limité, et la compétitivité des produits transformés camerounais sur le marché international n'est pas aussi bonne que les responsables du développement au Cameroun pourraient l'espérer.

Par ailleurs, le développement nécessaire des infrastructures (routes, rails, ports) pourra supporter un accroissement de la production et de l'industrialisation dont le manque à gagner, si le Cameroun décidait de le limiter, ne serait pas indolore.

Pour garantir à l'avenir la réalisation de plans de développement industriels relativement ambitieux, une solution pourrait alors consister en un savant compromis entre l'amélioration des dispositions fiscales donnant de meilleures possibilités pour l'investissement et le réinvestissement (améliorant ainsi la compétitivité des produits transformés) et l'acceptation d'un taux de transformation intérieur voisin de 60 % permettant aux entreprises de bénéficier des avantages du Cameroun sur le marché international des grumes, leur permettant de dégager les capacités financières nécessaires aux investissements.

Ceci est d'autant plus vrai que l'hypothèse de production et de transformation est plus haute au terme envisagé.

Le rythme de mise en valeur :

Les inventaires du potentiel forestier sont déjà en majeure partie connus des autorités compétentes du pays. Ils ne constituent en aucune manière un plan d'aménagement ou de mise en valeur. Celui-ci reste à réaliser.

Néanmoins, les résultats et les analyses et extrapolations que nous avons pu en tirer dans le cadre de la présente étude, ont mis en évidence quelques données de base dont il faudra immanquablement tenir compte :

- le potentiel forestier exploitable à long terme du Cameroun se situe, selon les hypothèses réalistes prises en considération, entre 170 et 272 millions de m³ de bois d'oeuvre,

- en outre les bois de diamètre compris entre 50 cm (pour les régions Sud Yokadouma et Moloundou) ou 60 cm (pour les autres régions) et le diamètre retenu dans l'évaluation ci-dessus (70 cm sauf pour l'Assamela, le Moabi et le Sapelli pour lesquels les diamètres limites inférieurs retenus étaient de 80 cm) représentent entre 16 et 18 % du potentiel retenu dans notre évaluation.

Ces chiffres laissent entendre que les niveaux retenus sont prudents et que les jeunes tiges représentent un potentiel non négligeable, dont la croissance jusqu'aux diamètres d'exploitabilité se réalisera probablement dans une période d'environ 25 à 30 ans.

- l'importance de la dégradation du couvert forestier par les activités agricoles itinérantes est très mal connue. Des analyses plus fines sur les zones les plus menacées ou les plus sensibles restent à réaliser et devraient être suivies de prises de décisions adaptées, de protection, ou de mise en valeur avant que l'agriculture ne dégrade la forêt ; et toutes les mesures garantissant leur application devraient être mises en oeuvre.
- le rythme de renouvellement de la forêt naturelle productive est extrêmement mal connu.

Les conséquences des points précédents peuvent être très importantes sur le rythme de mise en valeur.

En tout état de cause, le Cameroun dispose d'une richesse naturelle (renouvelable dans une certaine mesure et à certaines conditions, qui sont encore très mal connues) de base pour les besoins humains dont il doit faire le meilleur usage.

Les autorités compétentes sont en présence de plusieurs choix possibles :

- mise en valeur très lente pour la seule satisfaction du marché intérieur avec les inconvénients que cela représente pour les échanges extérieurs et pour le développement du pays, avec le risque que le développement de l'agriculture ne "consomme" du territoire, et donc du potentiel forestier, à un rythme supérieur au rythme de mise en valeur forestier,
- mise en valeur plus rapide avec des mesures d'accompagnement permettant une certaine pérennisation de la contribution du secteur forestier au revenu national,
- mise en valeur encore plus rapide, avec des mesures d'accompagnement permettant dans un premier temps, des revenus substantiels tirés de la forêt et réinvestis dans d'autres secteurs (considérés comme plus porteurs d'avenir) de l'Economie nationale, puis dans un second temps, l'exploitation d'une forêt moins naturelle mais avec des objectifs de production très bien cernés tout en tirant, au niveau du pays, les bénéfices des investissements réalisés grâce à la forêt dans les autres secteurs (éventuellement connexes).

Chacune de ces alternatives est porteuse de bienfaits mais comporte également des risques, voire des inconvénients. Nous ne mentionnerons que pour mémoire, les alternatives "maximalistes" qui réduiraient la forêt à un "gisement" dont l'exploitation serait du type "minier".

Dans les scénarios de développement retenus dans l'Etude de Faisabilité du Port de Grand Batanga, nous nous sommes volontairement limités à des estimations réalistes n'hypothéquant pas inconsidérément l'avenir forestier du pays, en prenant un minimum de mesures d'accompagnement.

S'agissant de mesures d'accompagnement, nous ne saurions trop recommander la poursuite et l'intensification des études visant à la mise au point de méthodes compétitives d'aménagement des forêts naturelles, dont bien évidemment les études de rythme de reconstitution du potentiel constituent une composante incontournable.

I.3 LES MARCHES

Le marché intérieur

Le marché domestique des produits forestiers est, faute de statistiques, très mal connu au Cameroun.

Il y aurait lieu de poursuivre les études visant à mieux cerner ce marché.

L'évaluation des besoins quantitatifs annuels et de leur évolution récente

Outre une enquête approfondie auprès des scieries et usines de contreplaqués ayant une activité sur le marché national, dont l'importance sortait à l'évidence du cadre de la présente étude, les seules données disponibles actuellement proviennent de deux sources :

- D'une part : la Direction des forêts.

D'après les chiffres fournis par ce service, la consommation intérieure apparente serait évaluée à :

Année	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85
Quantité apparente (10 ³ m ³ de bois transformés)	212,7	246,2	243,3	230,6	283,7	307,3	367	447	480,1

Ces chiffres sont obtenus par un calcul théorique utilisant le volume total de grumes transformées sur un exercice, affecté d'un rendement matière global théorique. La consommation intérieure apparente est alors obtenue par déduction des unités de lère transformation.

- D'autre part : le CENADEFOR.

Cet organisme a notamment vocation au suivi de l'industrie et au développement de l'industrialisation forestière du pays.

Il vient de réaliser, en collaboration avec JAAKKO POYRY ("Le marché intérieur du bois au Cameroun", CENADEFOR - JAAKKO POYRY, mars 1985), une étude approfondie du marché intérieur selon laquelle : la consommation serait supérieure à celle estimée par la Direction des Forêts (cf. ci-dessus).

En effet, la consommation intérieure réelle serait celle de la Direction des Forêts à laquelle il faudrait ajouter une production artisanale (évaluée à 5 %), et des importations en provenance de Centrafrique (constituant un fret de retour pour certains transporteurs) (évaluées à 15 %) et de laquelle il faudrait déduire des exportations, plus ou moins occultes, vers les pays voisins (Tchad et Nigéria) (à hauteur de 3 %).

D'après cette estimation, la consommation réelle aurait été (après ajustement) de :

Année	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82
Volume (10 ³ m ³ produits transformés)	288,1	284,6	269,8	332	359,5

Selon cet ajustement, la progression sur les cinq exercices considérés aurait donc été de 5,7 % par an.

Les tarifs de produits forestiers sur le marché intérieur

Au point de vue prix de vente, les cours des bois consommés sur le marché intérieur sont les suivants :

- Pour les sciages : il existe un tarif syndical, respecté dans la plupart des cas :

Le tableau ci-dessous indique le tarif syndical des sciages sur le marché intérieur.

Remarquons que le tarif actuellement en vigueur n'a pas été modifié depuis l'arrêté du 29 mars 1985 (n°47/MINCI/DPPM/SDP/P2).

La réalité du marché semble se situer aux environs de 60 000 à 65 000 F CFA/m³ de sciages en 1987 ;

Prix de vente sur le marché camerounais (tarif syndical)

Prix de gros TTC
Bois débité F CFA/m³ dimensions standard

QUALITE	1987
Coffrage	60 676
Charpente	66 061
Menuiserie/Carrosserie	71 453
Ebénisterie	86 283

Prix de détail : + 15 %
Dimensions spéciales (épaisseur 2 cm) : + 6 à 8 % selon les qualités.

- Pour le contreplaqué : les tarifs sur le marché intérieur sont fixés par arrêtés du Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Ils se situent entre 110 et 167 000 F/m³.

Depuis mars 1985, ces prix s'appliquent également aux 4 sociétés productrices (SFID, SOFIBEL, COCAM, ALPICAM) et sont fixés pour 4 villes (Belabo, Doumé, Mbalmayo, Bonabéri). Les frais de transport pour livraison dans d'autres localités sont en sus.

Les produits les plus couramment commercialisés sont les contreplaqués de 4 et 19 mm, selon une étude CENADEFOR - JAAKKO POYRY (1985).

Tarifs de vente de panneaux contreplaqués

	F CFA TTC/m ³ épaisseur 4 mm	F CFA TTC/m ³ épaisseur 19 mm
. Bois blanc	123 470	109 733
. Bois rouge ordinaire (*)	151 605	115 220
. Bois rouge de luxe (**)	166 763	126 470

(*) Nkanang, Mukulungu, Kotibe, Bibolo et équivalent

(**) Tola, Ekop, Angongui

Les perspectives d'évolutions quantitatives du marché intérieur

Il résulte de ce qui précède que les prix actuels et prévisibles à l'avenir sur le marché intérieur ne permettront pas aux populations rurales d'avoir significativement accès à ces produits. Ces populations soit s'auto-provisionnent (bois de service, droit d'usage), soit achètent à des artisans dont la production est encore loin d'atteindre des quantités très importantes.

En définitive, il semble réaliste de considérer que :

- la consommation intérieure de produits forestiers transformés concernera, jusqu'à la fin du siècle, la population urbaine du Cameroun,
- cette consommation évoluera également en fonction du pouvoir d'achat des populations urbaines et des pouvoirs d'investissement des consommateurs institutionnels (Administrations) dans la construction et le bâtiment.

La population du Cameroun, d'après les statistiques du Ministère du Plan (Direction de la Statistique) serait composée de la manière suivante :

Population totale 1984 - 1985 : 9 934 000 habitants

Taux d'urbanisation 1984 - 1985 : 37,2 %

D'après les statistiques les plus récentes de la Banque Mondiale, le taux de croissance de la population totale est de :

1965 - 1973 : + 2,4 % par an
 1973 - 1984 : + 3,1 % par an
 1980 - 2000 : + 3,3 % par an

Le taux de croissance annuel moyen de la population urbaine est de :

1965 - 1973 : + 7,3 %
 1973 - 1984 : + 8,2 %

A l'horizon de l'an 2000, la population urbaine du Cameroun pourra approcher 50 % de la population totale.

Au terme du 6ème Plan, la population urbaine devrait représenter environ 38 % de la population totale et plus de 50 % de cette population urbaine sera concentrée dans les deux métropoles de Douala et Yaoundé (Plan).

Compte tenu de la politique actuelle tendant à limiter l'exode rural, ce taux pourrait bien diminuer. Par ailleurs, les politiques de planning familial pourraient bien, au moins en ville, connaître quelques résultats.

Enfin, d'après les plus récentes évaluations de la Banque Mondiale, le taux annuel de croissance du Produit Intérieur Brut a été de :

1965 - 1973 : + 4,2 %
 1973 - 1984 : + 7,1 %

et le taux annuel moyen de croissance du Produit National Brut par habitant a été de :

1965 - 1984 : + 2,9 %

Rappelons qu'en 1984, il est évalué à : 800 U.S \$/habitant.

Or l'évolution récente (sur 5 ans) de la consommation ajustée de produits transformés sur le marché intérieur que nous avons observée ci-dessus est la résultante des facteurs :

- Evolution de la population urbaine
- Evolution du pouvoir d'achat de cette population
- Evolution des capacités d'investissement des administrations publiques et du secteur privé dans le bâtiment (notamment pour les premières, du fait des revenus tirés du pétrole).

Dans les scénarios de développement retenus dans l'Etude de Faisabilité du Port de Grand Batanga, étant donné la politique actuelle du Gouvernement camerounais tendant à stabiliser puis à diminuer l'exode rural et étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'exploitation pétrolière à long terme, il nous paraît plus réaliste de considérer, compte tenu des horizons à très long terme envisagés (25 ans), plusieurs hypothèses sur l'évolution des besoins intérieurs en produits forestiers de première transformation. Ainsi, en hypothèse pessimiste s'agissant de l'intervention des produits forestiers camerounais sur le marché international, nous avons considéré que le marché intérieur solvable progresserait au rythme de 6 % par an jusqu'à la fin du siècle (vers 1998, ce qui est, compte tenu des délais en question très élevés) puis verrait sa progression se ralentir pour n'atteindre que 3 % par an jusqu'à l'an 2010. Cette hypothèse correspond à la volonté politique affirmée dans ce cas, de satisfaire en toute priorité le marché national. Par ailleurs, en hypothèse optimiste, nous avons considéré que le marché intérieur porteur pourrait, dans les années qui viennent, voir son rythme de progression stagner aux environs de 4 % par an, mais, compte tenu des capacités d'investissement que les exportations permettront et le développement des échanges que permettront les infrastructures créées, ce rythme pourrait s'accélérer sensiblement dès la fin du siècle pour atteindre environ 6,5 % jusqu'à l'an 2010.

Aucun élément tangible n'étant disponible pour nous permettre d'évaluer quelle pourrait être l'évolution de la répartition entre sciages et contreplaqués, nous considérerons que ces deux types de produits évolueront au même rythme.

Tout au plus peut-on supposer que, compte tenu de la composition de la ressource dans l'Est du pays, la valorisation intérieure sous forme de déroulage sera plus intense.

En définitive, les hypothèses de consommation intérieure s'établissent à :

Consommation intérieure de produits transformés (1 000 m ³)	Année	1985	1990	1995	2000	2005	2010
	Scénario haut	413,5	500	600	750	1 100	1 420
	Scénario bas	413,5	560	740	925	1 100	1 200

I.4 L'EXPLOITATION FORESTIERE

I.4.1 Contribution à l'Economie nationale

à compléter

I.4.2 Exploitation de bois d'oeuvre

I.4.2.1 Licences forestières

Répartition des superficies attribuées par région et par type d'entreprises

L'évolution des superficies ainsi que le nombre de licences attribuées restent relativement stables puisqu'on est passé de 7 752 000 ha distribués à 215 licences en juin 1973 à 7 150 211 ha réparties sur 209 licences en juin 1986.

La répartition par région a été la suivante :

	1974-1975	1976-1977	1978-1979	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
NORD	n.d.	500	-	11 000	20 600	20 100	20 100
CENTRE-SUD	3 260 000	3 694 015	3 435 547	4 056 732	3 307 284	Centre 1 189 933 Sud 1 994 421	1 570 118 1 990 705
EST	3 336 000	2 850 262	2 835 363	2 316 860	1 828 312	1 836 061	1 976 211
LITTORAL	801 350	708 823	679 873	1 080 138	955 468	880 568	856 560
OUEST	n.d.	46 700	45 800	139 200	94 950	139 290	52 900
SUD-OUEST	n.d.	625 030	752 510	547 900	822 700	752 730	616 030
TOTAL	n.d.	7 925 330	7 749 092	8 151 830	7 029 314	6 812 883	7 092 624

Source : Direction des Eaux et Forêts

On remarque une diminution des superficies dans la Région Est, compensée par une augmentation dans les régions du Littoral, du Centre et du Sud.

Répartition par région technique des licences forestières

Nous reproduisons ci-après l'évolution de la répartition des licences forestières par région technique depuis 1978.

Les données correspondant à 1986 sont à compléter par l'attribution de 489 340 ha qui viennent d'être accordés à 10 entreprises lors de la plus récente réunion de la Commission Technique Nationale tenue en octobre 1986.

Nous y faisons figurer pour mémoire la superficie de forêt dense humide de basse altitude (< 800 m) telle que déterminée en 1978 par interprétation d'images satellites à l'échelle du 1/1 000 000ème environ.

Répartition de la superficie de forêt utile et des licences forestières
par région (ha)

	Superficie des licences accordées au 31.07.86	Décision CTN sept. 1986		Superficie totale accordée en licence	Superficie de forêt utile retenue
		octroi	abandons		
Kribi-Akom II	919 830	-	29 200	890 630	1 064 000
Ebolowa-Djoum	1 138 179	165 480	-	1 303 659	1 535 000
Dja	p.m.	-	-	-	573 000
Mintom	0	96 000	-	96 000	1 565 000
Moloundou	716 861	-	-	716 861	1 533 000
Sud Yokadouma	-	-	-	-	1 332 000
Sous-total régions Sud		261 480	29 200	3 007 150	7 602 000
Douala	1 907 783	93 840		2 001 623	2 000 000
Yaoundé	1 413 868	194 751	176 860	1 431 759	1 850 000
Belabo	985 590	76 000	-	1 061 590	2 400 000
Total national	7 082 111	626 071	206 060	7 502 122	13 852 000

NOTE : Il peut arriver que la superficie concédée en permis excède la superficie de forêt dense : les concessions peuvent en effet comprendre des zones de forêt dégradée ; et même déborder sur des zones hors forêt.

Répartition par type d'attributaire

La répartition par type d'attributaire a évolué comme suit :

	1974	1976-1977		1979-1980		1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986 *	
	Nombre	Nombre	Superficie ha	Nombre	Superficie ha								
EXPATRIES	55	59	5 974 047	56	5 603 849	73	5 838 209	60	4 500 000	72	5 239 695	68	5 589 566
NATIONAUX	23	29	1 191 833	34	1 028 503	39	1 127 233	47	1 533 173	37	1 012 688	40	933 968
S E M	5	4	740 600	7	1 128 940	6	1 186 480	6	980 014	5	560 500	5	569 090
	83	92	7 906 480	97	7 761 292	118	8 151 922	113	5 033 187	114	6 812 883	113	7 092 624

*Provisoire

En onze ans, le nombre d'attributaires est passé de 83 à 114. La superficie moyenne pour chacun d'eux a diminué de 86 000 à 60 000 ha (27 000 ha pour les nationaux, 73 000 ha pour les expatriés et 112 000 ha pour les Sociétés d'Economie mixte).

Récemment de 1982-1983 à 1983-1984, la proportion de nationaux a très sensiblement augmenté, passant de 33 à 42 % et les superficies qui leur sont attribuées sont passées de 14 à 22 %, mais en 1984-1985 un certain nombre d'entre eux n'ont pu poursuivre leur activité.

La Direction des Forêts envisageait de retirer, à la prochaine CTN, plusieurs centaines de milliers d'hectares qui avaient été attribuées en licences à des petits ou moyens opérateurs peu scrupuleux ou n'ayant pas mis leurs permis en activité.

I.4.2.2 Production forestière

La production camerounaise de grumes est essentiellement une production de bois d'oeuvre extraits de forêt naturelle (forêt dense tropicale humide). L'activité d'exploitation forestière à but papetier, après avoir été menée pendant quelques années, a dû cesser sur le dernier exercice.

Cette production est extraite à partir d'environ 7 000 000 ha, attribués sous forme de licences, soit un peu plus de la moitié de la superficie de forêt dense utile (13 850 000 ha). Le rapport de ces superficies met en évidence la capacité du domaine forestier camerounais à garantir à long terme une augmentation importante de production.

Production de grumes

. Le cadre juridique

Deux textes de base définissent le régime des forêts et la réglementation forestière du Cameroun.

Il s'agit de :

- la loi 81-13 du 27 novembre 1981 portant régime des forêts,
- décret d'application 83-169 du 12 avril 1983 fixant le régime des forêts.

D'autres textes précisent certaines modalités de ce régime ou de cette réglementation.

Il s'agit de :

- la loi 83-001 du 29 juin 1983 fixant les taux des différents droits relatifs à l'exploitation forestière,
- l'arrêté 007/MINAGRI/DF fixant les zones d'exploitation forestière,
- l'arrêté 310 du 23 mai 1984 fixant les valeurs mercuriales de certains produits à l'exportation (dont les produits forestiers),
- l'arrêté 009/MINAGRI/DF/SEIF fixant les quotas d'exportation de bois en grumes.

Enfin, les exploitants sont tenus, préalablement à l'attribution des licences, de signer :

- un cahier de charges précisant leurs obligations dont, en particulier, les diamètres limites d'exploitabilité.

D'autres textes (qui n'ont pas de caractère juridique) sont en cours de préparation :

- cahier des procédures pour l'exploitation forestière (février 1987),
- guide de l'exploitant forestier,
- contrôle des exploitations forestières - Procédures de vérification pour les agents de l'Etat (mars 1987).

La production

La production nationale se ventile entre deux destinations :

- soit exportation en l'état après conditionnement,
- soit acheminement vers des unités locales de première transformation qui écoulent leurs produits semi-finis pour partie sur le marché local où ils alimentent une activité de seconde transformation très généralement de niveau artisanal, et pour partie sur le marché international des produits semi-finis.

L'évolution de la production forestière (grumes extraites de forêt) camerounaise de 1973 à 1986 a été la suivante :

Années	1 000 m ³												
	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85 (2)	1985-86 (6)
Production totale.....	1 350	1 000	1 032	1 196	1 479	1 584	1 613	1 525 (1)	1 708 (1)	1 763 (3)	1 883 (5)	2 093	2 088
Export grumes.....	717	453	468	580	650	613	741	665	696	595	718	799	n.d
Livraison aux industries locales (m ³) + stocks.....	633	547	564	616	829	979	872	860	1 012	1 057 (4)	1 105	1 294	n.d
Evolution production exercice précédent		- 25,9 %	+ 3,2 %	+15,9 %	23,7 %	+ 0,9 %	+ 15,8 %	- 5,5 %	+ 12 %	+ 3,2 %	+ 6,8 %	+ 11,2 %	
Taux apparent de transformation locale	46,9 %	54,7 %	54,7 %	51,5 %	56,0 %	61,8 %	54,1 %	56,4 %	59,2 %	60,0 %	58,7 %	61,8 %	

Sources : Direction des Eaux et Forêts et des Chasses, Douanes, SEPBC - GICAM
Etudes C.T.F.T.

(1) Hors Cellucam (papeterie)

(2) Estimation car ensemble des statistiques non encore disponible

(3) En 1982-1983 Nord-Est inclut une estimation forfaitaire de 90 000 m³ pour Sofibel

(4) Y compris Cellucam (132)

(5) En 1983-1984 la Cellucam a suspendu ses activités

(6) Chiffres provisoires, n.d. = non disponibles

On constate sur cette période :

- une augmentation de 55 % de la production d'ensemble,
- une importance de plus en plus grande des livraisons aux industries locales.

Répartition par Province

Nous reproduisons ci-après l'évolution, sur les sept années disponibles, de la répartition de la production par province :

Province	1977-1978		1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982		1982-1983		1983-1984		1984-1985		1985-1986		
	m³	%																	
CENTRE SUD.....	634 026	42,9	591 844	37,4	600 575	37,2	602 684	39,5	581 678	34,1	640 792	36,3	714 761	37,9	326 363			336 325	
EST.....	559 604	37,8	715 926	45,2	679 600	42,1	617 932	40,5	912 859	53,4	841 867	47,8	916 483	48,7	326 278			311 706	
SUD OUEST.....	47 051	3,2	60 499	3,8	77 203	4,8	79 250	5,2	78 688	4,6	63 081	3,6	74 360	3,9	1 146 907			1 133 903	
LITTORAL.....	218 356	14,8	193 935	12,2	230 535	14,3	206 896	13,6	110 816	6,5	190 042	10,8	148 040	7,9	504 325			54 715	
OUEST.....	20 114	1,3	21 849	1,4	25 294	1,6	17 819	1,2	23 803	1,4	24 094	1,4	26 181	1,4	217 077			9 130	
MGRD.....											3 134	0,2	3 655	0,2	1 932			3 341	
Total	1 479 151	100,0	1 584 053	100,0	1 613 207	100,0	1 524 581	100,0	1 707 844	100,0	1 679 834	100,0	1 883 480	100,0	2 093 108	100,0			100,0
CENTRE SUD + EST (%)	80,7		82,6		79,3		80,0		87,5		84,1		86,6		86,0			85,3	

Source : Direction des Eaux et Forêts.

La production Est inclut une estimation forfaitaire de 90 000 m³ pour la sofibel en 1983-1984.

Le tableau précédent met en évidence plusieurs faits significatifs : les 3 grandes régions productrices sont les provinces de l'Est, du Centre et du Sud.

La plus grande part de la production est réalisée dans la Province de l'Est, c'est-à-dire en pratique par les régions du Sud-Est de Belabo (Bertoua, Batouri, Kanyol), du Sud-Est d'Abong Mbang et de Moloundou (voie congolaise).

La région du littoral, dont la production baissait de 80 à 84 a vu sa contribution se redresser récemment.

Répartition par région technique

On trouvera dans la suite du rapport la répartition de la production par région technique, de manière synthétique sur l'ensemble de la filière bois 1984-1985.

Notons simplement qu'en 1985 la production des régions de l'axe Nord (schématiquement les régions directement situées dans la zone d'attraction du port de Douala en situation future, c'est-à-dire hors les zones d'attraction actuelles des gares de Mbalmayo et de Yaoundé) a produit 1 350 500 m³ de production estimée.

L'axe Sud (schématiquement les régions qui seront directement situées dans la zone d'attraction de l'éventuel port de Grand Batanga en situation future, c'est-à-dire les zones d'attraction des rades foraines du Sud-Kribi, Campo, Lokoundjé - et la zone du Sud-Est) a une production de 692 500 m³.

On constate donc une très nette sous-exploitation des potentialités forestières sur les régions Sud.

Répartition par essence

Les statistiques disponibles de répartition de la production par essence n'existent que sur 6 années, sur 63 essences individualisées :

- 3 essences (Ayous, Sapelli, Azobé) ont une production supérieure à 300 000 m³ par an et représentent près de 55 % de la production,
- 3 à 8 essences selon les années ont une production supérieure à 30 000 m³,
- 8 à 16 essences selon les années ont une production supérieure à 20 000 m³,
- 18 à 36 essences selon les années ont une production supérieure à 10 000 m³.

Le tableau des 20 plus importantes essences exploitées montre une évolution de la production vers une concentration relative jusqu'à 1982-1983 puis vers une certaine stabilisation très récemment :

	1978-1979	1979-1980	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
3 essences	45,6 %	52,2 %	59,5 %	64,2 %	55,9 %	57,3 %	69,2 %
15 essences	69,5 %	75,3 %	78,3 %	83,1 %	74,3 %	81,8 %	93,6 %
20 essences	75,7 %	79,0 %	82,5 %	n.d.	77,9 %	88,6 %	n.d.

En définitive, les essences exploitées au Cameroun sont relativement variées et nombreuses et le Cameroun n'est pas dans une situation très particulière à ce sujet.

En Asie du Sud-Est, en 1981, les quatre pays producteurs de l'ASEAN (hors Singapour) ont totalisé une production forestière de l'ordre de 53,8 millions de m³ grumes.

Cette production était concentrée sur quelques essences commerciales :

- Méranti	52 %*
- Keruing	9 %
- Kapur	6 %
	67 %

* La dénomination (Méranti) regroupe principalement cinq essences commerciales dénommées différemment selon les zones de production.

Cinq autres essences (Kempas, Ramin, Balau, Mayapis, Almon) totalisaient ensemble 7 %.

Douze autres essences (Pulai, Mersawa, Agathis, Jongkong, Mengkulang, Nyatoh etc...) totalisaient ensemble 4 %.

A cet égard, sur le continent africain, seule la Côte d'Ivoire voit l'exploitation d'une large gamme d'essences, encore qu'il soit difficile de faire la part d'incitation à cette exploitation entre la valorisation maximale du potentiel forestier ou l'exploitation d'essences par défaut de volumes suffisants sur les essences "nobles".

Ainsi en 1981, la Côte d'Ivoire montrait la répartition suivante :

- 4 essences (Samba, Iroko, Aniégré, Kotibé) représentaient 48,3 % de la production forestière,
- 10 essences étaient exploitées à plus de 100 000 m³/an,
- 29 essences étaient exploitées à plus de 20 000 m³/an,
- 34 essences étaient exploitées à plus de 10 000 m³/an,

I.4.2.3 Coûts de production et de mise en FOB

Remarques très importantes :

Les prix de revient départ chantier figurant page 22 du rapport et les prix de revient des produits transformés ne sont que des valeurs régionales mais également des prix toutes essences et toutes qualités confondues, c'est-à-dire correspondant au prix moyen de l'ensemble de la production des chantiers ou des unités de transformation.

Cette production se ventile entre bois exports et bois destinés à la consommation nationale de différentes valeurs selon les espèces et selon les qualités pour une même espèce ou un même produit.

En réalité le prix de revient départ chantier ou unité de transformation varie donc selon les essences et la qualité des bois.

En effet, la décision d'investissement en exploitation forestière dans un massif donné est motivé par la présence d'un certain volume d'essences "moteurs" permettant d'envisager un taux équitable de rentabilité du capital investi.

Ces essences supporteront donc normalement toutes les charges de structure et leur prix de revient en tiendra compte. Par contre, les volumes complémentaires de choix inférieur, ainsi que les essences secondaires correspondant, dans certaines limites, à un produit marginal ne se verront imputer que des frais proportionnels.

Ceci explique pourquoi, en particulier, plusieurs dizaines de milliers de m³ d'Ayous sont évacués chaque année de l'Est Cameroun en dépit d'un prix de vente moyen inférieur au prix de revient ou d'une marge très réduite.

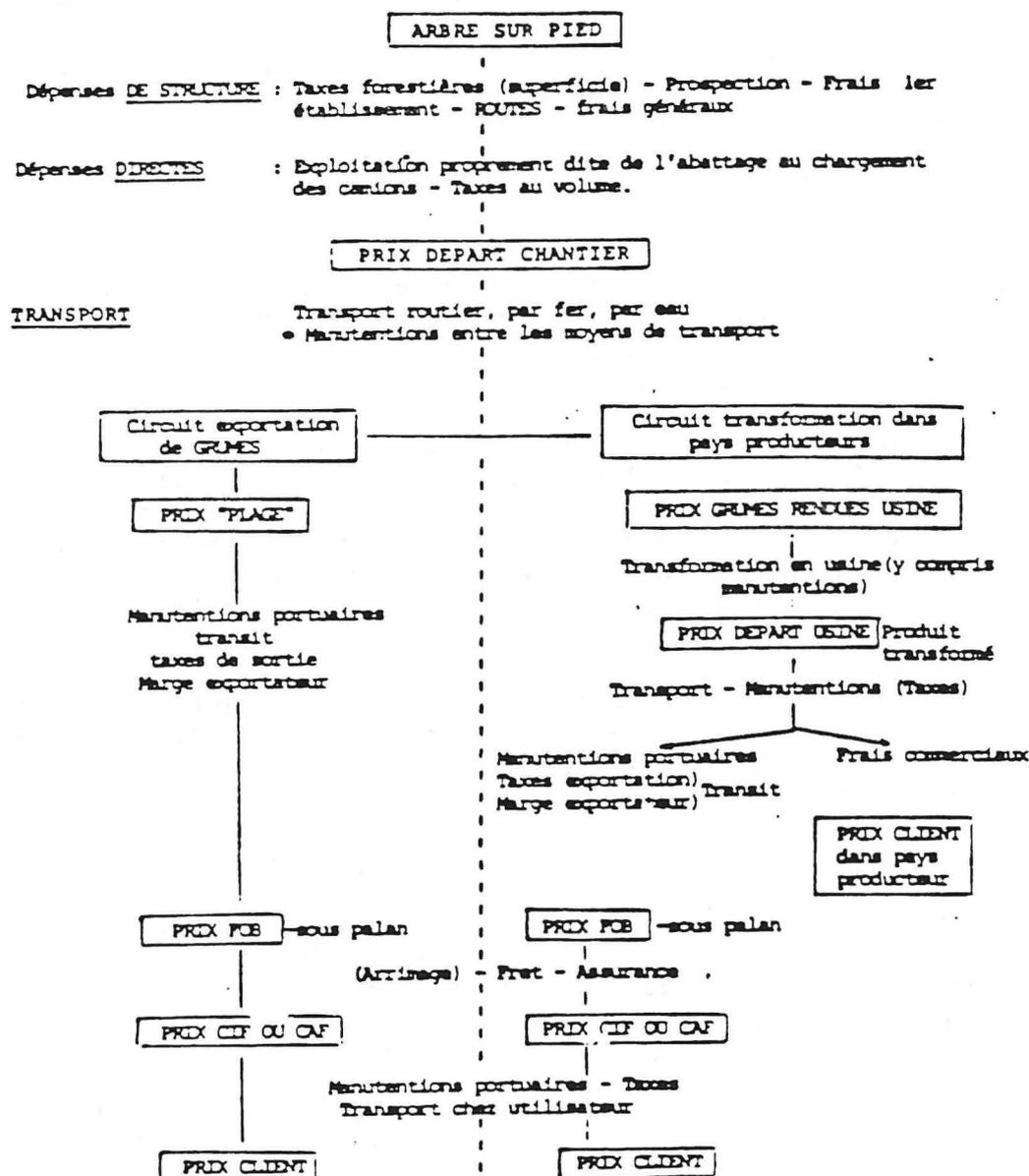
A contrario, il faut donc bien se garder de toute comparaison et de toute conclusion hatives et simplistes.

Les comparaisons précédemment évoquées nécessiteraient :

- 1) de connaître le prix de revient réel départ chantier ou unité de transformation imputable à cette essence,
- 2) d'être en mesure d'en déterminer le prix de vente moyen FOB en fonction pour chaque chantier ou chaque usine de la proportion relative des différentes qualités produites,
- 3) de majorer ces prix de vente moyen FOB d'une quote-part de charges financières et de frais de commercialisation.

1.4.2.3.1 Définition des différents éléments techniques du coût

Les principaux éléments constitutifs du coût de mise en FOB des bois peuvent être schématisés par le tableau suivant :



Le prix de revient départ chantier comporte l'ensemble des charges engagées par les entreprises jusqu'à la position bois en grumes bord de route chargés sur camion.

I.4.2.3.2 Coûts de production des grumes

Ils sont constitués de coûts techniques et de taxes et droits. Nous examinerons ces derniers dans le paragraphe I.4.2.5.

Prix de revient départ chantier

Les coûts de production de grumes en position départ chantier, chargées sur camion ressortent, selon la région de production à :

Région de production	Prix de revient départ chantier (F CFA/m ³)	dont impôts et taxes (F CFA/m ³)
Littoral	14 000	900
Centre et Sud	12 000	340
Est	11 000	1 060

Les coûts ci-dessus résultent d'enquêtes menées sur le terrain auprès des dirigeants d'entreprises par les experts du CTFT et de l'analyse des comptes d'exploitation extraits des bilans 1984-1985 de plusieurs entreprises. Ce ne sont que des coûts moyens et donc susceptibles de variations sensibles d'une société à l'autre suivant les conditions de terrain, la richesse de la forêt, l'organisation des opérations, etc...

Ils incluent les frais généraux de chantier et de Direction ainsi que les taxes forestières, mais sont calculés hors frais financiers. En effet, la réalité de ces coûts est souvent très difficile à cerner d'une part et d'autre part trop variable pour les prendre en compte.

Les coûts de production départ chantier des bois en grumes varient donc entre 11 000 à 14 000 F CFA par m³ selon les régions de production. Il convient de souligner la position particulière dans laquelle se trouvent les producteurs installés dans le Sud-Est Cameroun et qui doivent supporter des charges de structure supplémentaires entraînées par l'obligation de contrôler l'acheminement des produits à Pointe Noire et des coûts élevés d'acheminement des équipements et des consommables.

D'après une étude comparative sur les divers pays forestiers africains, à l'analyse, les coûts de production actuels de l'exploitation camerounaise sont très comparables à condition d'exploitation identique à ceux rencontrés dans les pays africains "concurrents".

I.4.2.4 Fiscalité applicable à la production forestière

Dans la situation actuelle, outre la fiscalité générale applicable aux entreprises forestières, dont certaines d'entre elles bénéficient de régimes relativement incitateurs (régime A pour les entreprises dont la majorité du capital est étranger ou régime C pour les entreprises à capitaux majoritairement nationaux), la possibilité de disposer d'une licence forestière et l'exploitation forestière que l'on peut alors y exercer, sont soumises à une fiscalité particulière.

En ce qui concerne les droits assis sur les superficies (licence), il s'agit de taxes fixes à l'hectare ; nous en donnons ci-après le détail.

	1986
- TAXE D'EXPLORATION : (pour mémoire : 2 F/ha payable avant exploitation de la licence)	2
- REDEVANCE TERRITORIALE : par ha et par an	10
- TAXE D'AGREMENT : par ha en 1 fois à l'attribution de la licence ou au renouvellement	15
- TAXE DE TRANSFERT	50
- TAXE DE REFORESTATION : par ha et par an	20
- CAUTIONNEMENT : par ha payable en 1 fois à l'attribution de la licence	40
- CHARGES CODIFIEES : par ha tous les 5 ans (jusqu'à 1980)	28
- TRAVAUX D'INTERET GENERAL (jusqu'à 1980) ; depuis 1980 : Participation à la réalisation des infrastructures socio-économiques (P.I.S.E.)	40
Incidence moyenne par m ³ exploité	165

Source : Direction des Eaux et Forêts

Bien que leur incidence sur le prix de revient départ chantier ne soit pas très importante, il convient de souligner la contradiction qui existe entre d'une part l'obligation récente de n'exercer l'activité que sur une partie du permis (assiette annuelle de coupe) et d'autre part, la perception des taxes ci-dessus sur l'ensemble de la superficie accordée.

Cet état de fait est un frein à l'investissement industriel de transformation car l'amortissement des unités transformatrices demande une garantie d'approvisionnement sur au moins 10 à 15 ans ce qui entraîne :

- soit des frais fixes élevés dans le cas où celui-ci est obtenu par une licence très importante,
- soit d'éventuels frais (très élevés) de déplacement de l'unité à distance économique rentable de la nouvelle licence lorsque la licence sur laquelle a été implantée l'unité de transformation est épuisée et que la nouvelle licence est trop éloignée de l'usine.

Notons encore que les licences ne sont accordées que pour 5 ans, ce qui est une durée totalement insuffisante pour amortir un investissement industriel fixe. Il serait très souhaitable de porter cette durée à 10 voire 15 ans si les Autorités camerounaises souhaitent développer l'activité de transformation industrielle du bois.

En ce qui concerne la fiscalité sur les grumes, les taxes forestières s'appliquent sur le volume abattu ou commercialisé à l'exportation :

- Il s'agit en premier lieu de la taxe d'abattage : son assiette est de 5 % de la valeur mercuriale des grumes modifiée périodiquement par la loi de Finances. Elle s'applique à l'ensemble de la production de grumes.
- En second lieu, il s'agit de la taxe s'appliquant aux grumes exportées (TGE). Son assiette est de 10 % de la valeur mercuriale.
- Enfin, les grumes exportées sont soumises à la perception de multiples taxes dont le produit n'est pas spécifiquement destiné à l'Administration forestière : nous les examinerons lors de la mise à FOB.

I.4.2.5 Coûts de mise en FOB : Frais techniques, taxes et droits

Ils comprennent des coûts techniques et des droits et taxes.

La distinction n'est d'ailleurs pas toujours évidente, (taxe de franchissement de passe, taxe d'entrée sur parc à bois, taxe de surface,...).

L'évaluation précise du montant de la mise en FOB est extrêmement complexe du fait de la multiplicité des cas à considérer en fonction :

- de la nature du produit (grume, sciage, contreplaqué, placage, traverse,...),
- de l'essence utilisée (qui a une influence sur les valeurs mercuriales, les valeurs FOB,...) (cf. Annexe III),
- de la zone de production (3 zones de taxation pour les valeurs mercuriales),
- de la densité du produit (qui influe sur certains facteurs de coûts calculés à la tonne),
- du port d'embarquement (en ce qui concerne les taxes portuaires, les taxes de terre plein, les coûts techniques,...),
- de la fiscalité diverse selon les coûts (sur lesquels s'appliquent ou ne s'appliquent pas de TCA, à divers taux de TCA,...).

Coûts techniques

Ils comprennent essentiellement les frais de :

- rupture de charge sur parc tampon ou de commercialisation (p.m.),
- passage sur parc portuaire (SEPBC),
- manutentions portuaires ;
 - . mise à l'eau ou sur barge + dromage ou chalandage jusqu'au navire (grumes),
 - . approche sous palan sur quai (bois transformés),
 - . accoupage
- frais de transit (commissions, honoraires, frais par dossier, par essence...).

Nous les avons calculés hors TCA et nous n'y avons pas inclus les "taxes portuaires" car il s'agit en fait de recettes destinées à couvrir les coûts d'infrastructures portuaires.

Grumes :

Douala : Nous mentionnons pour mémoire, le passage par Equabois car celui-ci n'est pas obligatoire. Il ne concerne que 30 % environ des évacuations.

Equabois est un parc tampon destiné à la commercialisation, au tri et au conditionnement des grumes à Douala. Les grumes ayant été précédemment réceptionnées, conditionnées et spécifiées sur d'autres parcs en amont de la chaîne de transport n'y transitent pas et sont directement acheminées vers le parc SEPBC, lequel a uniquement une fonction de transit de courte durée (10 jours maximum) avant embarquement.

Kribi : Le parc à bois du port étant très exigu, les deux principaux exportateurs transitant par ce port disposent chacun d'un parc de rupture de charge à quelques km sur la route Ebolowa-Kribi. Le chalandage est quasiment la règle.

Sciages :

Douala : Les sciages sont directement acheminés vers un parc géré par le SEPBC, sans passage sur parc de commercialisation.

Kribi : Dans ce port, les bois débités suivent le même type d'acheminement que les grumes.

Droits et taxes

Ces postes de frais sont très nombreux si ce n'est, individuellement élevés. Lorsqu'on sait que la Direction des Douanes a mis en place depuis juillet 1984 un système informatique performant (PAGODE), destiné au contrôle des trafics à l'importation et à l'exportation, notre point de vue est qu'il serait souhaitable de regrouper l'ensemble des droits et taxes à l'exportation en un nombre limité, de manière à simplifier et accélérer les démarches.

Faute de quoi, dans la mesure où un port performant était mis en service au sud de Kribi, les nombreuses démarches administratives de mise en FOB risqueraient de constituer un frein à la pleine réutilisation de ses avantages.

Les principaux postes mis en compte sont les suivants :

Grumes :

- Les droits de sortie (30 % de la valeur mercuriale applicable à l'essence et à la zone de production considérée),
- La taxe de grumes à l'exportation (10 % de la valeur mercuriale en fonction de la zone de production et de l'essence),
- La taxe du Conseil National des Chargeurs camerounais (0,3 % valeur FOB),
- La taxe d'embarquement,
- Le crédit d'enlèvement (0,1 % des taxes et droits ci-dessus) ou taxe au trésor,
- La taxe d'abattage (p.m.),
- La TCA sur les frais techniques de manutention portuaire et de transit,
- Les taxes portuaires.

Bois usinés :

Les bois usinés sont totalement exonérés des droits de sortie et de la taxe forestière spécifique aux grumes (TGE).

Ils sont par contre soumis à :

- La taxe CNCC,
- La taxe d'embarquement,
- Le crédit d'enlèvement,
- La taxe d'abattage sur la matière première (grumes),
- La TCA sur les frais techniques de manutention portuaire et de transit,
- Les taxes portuaires.

Le montant global varie donc en fonction de la nature du produit, de l'essence, de la zone de production et du port d'embarquement.

Compte tenu de l'extrême diversité des cas à envisager, surtout si l'on se place dans l'hypothèse de la création d'un nouveau port et des infrastructures dans son hinterland qui permettront ou devraient permettre l'évacuation d'une grande variété de produits provenant des 3 zones de taxation, nous limiterons les exemples récapitulatifs aux principaux cas qui devraient se présenter.

Ces droits et taxes récapitulent (hors les TCA sur les coûts de production et d'acheminement et la fiscalité sur les sociétés (impôt sur le BIC, taxes liées à la superficie...)). L'ensemble de la fiscalité que supportent les produits considérés destinés à la mise sur le marché international (qui, outre les taxes et droits classiquement considérés, comprennent la TCA sur les coûts techniques de mise en FOB et les taxes d'abattage).

Récapitulation des coûts de mise en FOB

Il s'agit des totaux des frais techniques et des taxes et droits (décrits ci-dessus) supportés par les produits mis par le Cameroun sur le marché international.

GRUMES

Grumes : essences du groupe 1

	Essence	Sfoou	Assamela	Sapelli	Dibetou	Acajou	Bubinga	Doussié	Moabi	Bété	Moyenne	
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	4 097	4 220	4 110	4 036	4 036	4 174	4 198	4 149	4 055	4 100
		Zone 2	4 077	4 186	4 090	4 022	4 022	4 154	4 178	4 128	4 042	
		Zone 3	4 063	4 159	4 076	4 009	4 009	4 141	4 151	4 115	4 035	
	Kribi	Zone 1	4 194	4 298	4 226	4 095	4 095	4 385	4 371	4 322	4 190	4 200
		Zone 2	4 174	4 264	4 206	4 081	4 081	4 365	4 351	4 302	4 176	
		Zone 3	4 160	4 237	4 192	4 068	4 068	4 351	4 323	4 288	4 170	

Taxes et droits	Douala	Zone 1	12 889	21 968	12 894	10 532	10 540	12 860	16 173	12 910	8 350	13 000
		Zone 2	11 535	19 712	11 541	9 630	9 638	11 506	14 820	11 556	7 448	11 500
		Zone 3	10 633	17 907	10 638	8 728	8 735	10 604	13 015	10 654	6 996	10 500
	Kribi	Zone 1	12 461	21 519	12 487	10 062	10 070	12 558	15 830	12 566	7 964	12 500
		Zone 2	11 108	19 263	11 134	9 160	9 168	11 205	14 476	11 213	7 062	11 000
		Zone 3	10 205	17 458	10 231	8 258	8 265	10 302	12 671	10 310	6 610	10 000

Total	Douala	Zone 1	16 986	26 188	17 004	14 568	14 576	17 034	20 371	17 059	12 405	17 000
		Zone 2	15 612	23 898	15 631	13 652	13 660	15 661	18 998	15 684	11 490	16 000
		Zone 3	14 696	22 066	14 714	12 737	12 744	14 745	17 166	14 769	11 031	15 000
mise en FOB	Kribi	Zone 1	16 655	25 817	16 713	14 157	14 165	16 943	20 201	16 888	12 154	16 500
		Zone 2	15 282	23 527	15 340	13 241	13 249	15 570	18 827	15 515	11 238	15 000
		Zone 3	14 365	21 695	14 423	12 325	12 333	14 654	16 994	14 598	10 780	14 000

		Essence	Movingui	Iroko	Kosipo	Kotibé	Bossé	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	3 980	4 115	4 122	4 175	4 008	4 100
		Zone 2	3 974	4 101	4 102	4 154	4 001	
		Zone 3	3 967	4 088	4 088	4 141	3 994	
	Kribi	Zone 1	4 096	4 287	4 257	4 385	4 105	4 200
		Zone 2	4 089	4 274	4 237	4 365	4 098	
		Zone 3	4 083	4 260	4 223	4 351	4 091	

Taxes et droits	Douala	Zone 1	4 239	10 601	12 824	12 875	6 941	10 000
		Zone 2	3 788	9 699	11 471	11 521	6 490	
		Zone 3	3 336	8 796	10 568	10 619	6 038	
	Kribi	Zone 1	3 832	10 257	12 438	12 573	6 513	9 500
		Zone 2	3 381	9 355	11 085	11 220	6 062	
		Zone 3	2 930	8 453	10 182	10 318	5 610	

Total	Douala	Zone 1	8 219	14 716	16 946	17 050	10 949	14 000
		Zone 2	7 762	13 800	15 573	15 675	10 491	
		Zone 3	7 303	12 884	14 656	14 760	10 032	
mise en FOB	Kribi	Zone 1	7 928	14 544	16 695	16 958	10 618	13 700
		Zone 2	7 470	13 629	15 322	15 585	10 160	
		Zone 3	7 013	12 713	14 405	14 669	9 701	

Grumes : essences du groupe 3

	Essence		Ayous	Fraké	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	3 921	3 953	3 930
		Zone 2	3 914	3 947	
		Zone 3	3 908	3 940	
	Kribi	Zone 1	3 923	4 050	3 980
		Zone 2	3 916	4 043	
		Zone 3	3 909	4 037	
Taxes et droits	Douala	Zone 1	5 477	3 294	3 934
		Zone 2	5 026	2 842	
		Zone 3	4 575	2 391	
	Kribi	Zone 1	4 944	2 866	3 453
		Zone 2	4 493	2 414	
		Zone 3	4 041	1 963	
Total mise en FOB	Douala	Zone 1	9 398	7 247	7 864
		Zone 2	8 940	6 789	
		Zone 3	8 483	6 331	
	Kribi	Zone 1	8 867	6 916	7 433
		Zone 2	8 409	6 457	
		Zone 3	7 950	6 000	

Grumes : essences du groupe 4

		Essence	Azobé	Bilinga	Niové	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	4 045	4 039	3 984	4 000
		Zone 2	4 038	4 033	3 978	
		Zone 3	4 032	4 026	3 971	
	Kribi	Zone 1	4 256	4 212	4 119	4 200
		Zone 2	4 249	4 205	4 112	
		Zone 3	4 242	4 199	4 106	

Taxes et droits	Douala	Zone 1	4 232	5 578	3 635	4 000
		Zone 2	3 781	5 127	3 184	
		Zone 3	3 329	4 676	2 733	
	Kribi	Zone 1	3 930	5 234	3 249	4 000
		Zone 2	3 479	4 783	2 798	
		Zone 3	3 028	4 332	2 347	

Total mise en FOB	Douala	Zone 1	8 277	9 617	7 619	8 000
		Zone 2	7 819	9 160	7 162	
		Zone 3	7 361	8 702	6 704	
	Kribi	Zone 1	8 186	9 446	7 368	8 000
		Zone 2	7 728	8 988	6 910	
		Zone 3	7 270	8 531	6 453	

Grumes : essences du groupe 5

	Essence	Ilomba	Eyong	Aiélé	Moyenne	
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	3 933	4 006	3 967	4 000
		Zone 2	3 926	3 999	3 960	
		Zone 3	3 920	3 992	3 953	
	Kribi	Zone 1	3 992	4 159	4 026	4 100
		Zone 2	3 985	4 152	4 019	
		Zone 3	3 978	4 146	4 012	

Taxes et droits	Douala	Zone 1	3 674	4 177	5 930	4 000
		Zone 2	3 223	3 726	5 479	
		Zone 3	2 772	3 275	5 028	
	Kribi	Zone 1	3 204	3 812	5 460	3 600
		Zone 2	2 753	3 361	5 009	
		Zone 3	2 302	2 910	4 558	

Total mise en FOB	Douala	Zone 1	7 607	8 183	9 897	8 000
		Zone 2	7 149	7 725	9 439	
		Zone 3	6 692	7 267	8 981	
	Kribi	Zone 1	7 196	7 971	9 486	7 700
		Zone 2	6 738	7 513	9 028	
		Zone 3	6 280	7 056	8 570	

SCIAGES

Sciages : essences du groupe 1

Essence	Sifou	Assamela	Sapelli	Dibetou	Acajou	Bubinga	Doussifé	Moabi	Bété	Moyenne
Douala	Zone 1	2 619	2 598	2 545	2 548	2 664	2 660	2 639	2 591	2 500
	Zone 2	2 609	2 592	2 541	2 545	2 659	2 654	2 634	2 587	
	Zone 3	2 602	2 588	2 537	2 541	2 655	2 647	2 630	2 585	
Kri-bi	Zone 1	4 753	4 770	4 661	4 664	4 932	4 889	4 869	4 782	5 000
	Zone 2	4 744	4 765	4 657	4 660	4 926	4 884	4 863	4 778	
	Zone 3	4 736	4 761	4 653	4 656	4 922	4 876	4 859	4 777	

Frais techniques
et de transit
(H.T.)

Douala	Zone 1	5 364	8 489	4 438	4 651	5 459	6 911	5 530	4 017	5 000
	Zone 2	4 988	7 863	4 187	4 400	5 083	6 535	5 154	3 767	
	Zone 3	4 738	7 361	3 937	4 150	4 832	6 034	4 904	3 641	
Kri-bi	Zone 1	5 162	8 266	4 194	4 407	5 383	6 794	5 413	3 857	5 000
	Zone 2	4 786	7 640	3 943	4 156	5 007	6 418	5 036	3 607	
	Zone 3	4 536	7 138	3 693	3 906	4 757	5 916	4 786	3 481	

Taxes et droits

Douala	Zone 1	7 949	11 108	6 983	7 199	8 123	9 571	8 169	6 608	7 500
	Zone 2	7 567	10 472	6 729	6 945	7 742	9 189	7 788	6 354	
	Zone 3	7 314	9 963	6 474	6 691	7 487	8 681	7 534	6 226	
Kri-bi	Zone 1	9 900	13 019	8 855	9 071	10 315	11 683	10 282	8 639	9 500
	Zone 2	9 519	12 384	8 600	8 816	9 933	11 302	9 899	8 385	
	Zone 3	9 265	11 874	8 346	8 562	9 679	10 792	9 645	8 258	

Total

mise en FOB

Sciages : essences du groupe 2

	Essence	Movingui	Iroko	Bossé	Moyenne	
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	2 555	2 623	2 555	2 600
		Zone 2	2 553	2 619	2 553	
		Zone 3	2 551	2 615	2 551	
	Kribi	Zone 1	4 728	4 852	4 709	4 700
		Zone 2	4 726	4 848	4 707	
		Zone 3	4 724	4 844	4 705	
Taxes et droits	Douala	Zone 1	2 508	4 415	3 374	3 200
		Zone 2	2 382	4 164	3 249	
		Zone 3	2 257	3 913	3 123	
	Kribi	Zone 1	2 327	4 297	3 172	3 000
		Zone 2	2 201	4 046	3 047	
		Zone 3	2 076	3 796	2 921	
Total mise en FOB	Douala	Zone 1	5 063	7 038	5 929	5 800
		Zone 2	4 935	6 783	5 802	
		Zone 3	4 808	6 528	5 674	
	Kribi	Zone 1	7 055	9 149	7 881	7 700
		Zone 2	6 927	8 894	7 754	
		Zone 3	6 800	8 640	7 626	

Sciages : essences du groupe 3

	Essence		Ayous	Fraké	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	2 481	2 535	2 506
		Zone 2	2 479	2 533	
		Zone 3	2 477	2 531	
	Kribi	Zone 1	4 540	4 688	4 612
		Zone 2	4 538	4 686	
		Zone 3	4 536	4 685	

Taxes et droits	Douala	Zone 1	2 771	2 025	2 273
		Zone 2	2 646	1 900	
		Zone 3	2 521	1 775	
	Kribi	Zone 1	2 464	1 823	2 018
		Zone 2	2 339	1 698	
		Zone 3	2 213	1 573	

Total mise en FOB	Douala	Zone 1	5 252	4 560	4 779
		Zone 2	5 125	4 433	
		Zone 3	4 998	4 306	
	Kribi	Zone 1	7 004	6 511	6 630
		Zone 2	6 877	6 384	
		Zone 3	6 749	6 258	

Sciages : essences du groupe 4

	Essence		Azobé	Bilinga	Niové	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	2 618	2 596	2 561	2 600
		Zone 2	2 617	2 595	2 559	
		Zone 3	2 615	2 593	2 557	
	Kribi	Zone 1	4 886	4 826	4 752	4 800
		Zone 2	4 884	4 824	4 750	
		Zone 3	4 882	4 822	4 748	
Taxes et droits	Douala	Zone 1	2 401	2 660	2 012	2 200
		Zone 2	2 276	2 535	1 887	
		Zone 3	2 150	2 409	1 761	
	Kribi	Zone 1	2 325	2 542	1 852	2 200
		Zone 2	2 200	2 417	1 727	
	Douala	Zone 1	2 075	2 292	1 601	
Total mise en FOB	Douala	Zone 1	5 019	5 257	4 573	4 800
		Zone 2	4 892	5 129	4 446	
		Zone 3	4 765	5 002	4 318	
	Kribi	Zone 1	7 211	7 368	6 604	7 000
		Zone 2	7 084	7 241	6 477	
		Zone 3	6 957	7 114	6 350	

Sciages : essences du groupe 5

	Essence		Ilomba	Aiélé	Moyenne
Frais techniques et de transit (H.T.)	Douala	Zone 1	2 508	2 520	2 500
		Zone 2	2 506	2 518	
		Zone 3	2 504	2 516	
	Kribi	Zone 1	4 623	4 635	4 600
		Zone 2	4 622	4 633	
		Zone 3	4 620	4 631	

Droits et taxes	Douala	Zone 1	1 949	2 736	2 400
		Zone 2	1 824	2 611	
		Zone 3	1 698	2 485	
	Kribi	Zone 1	1 705	2 492	2 000
		Zone 2	1 579	2 367	
		Zone 3	1 454	2 241	

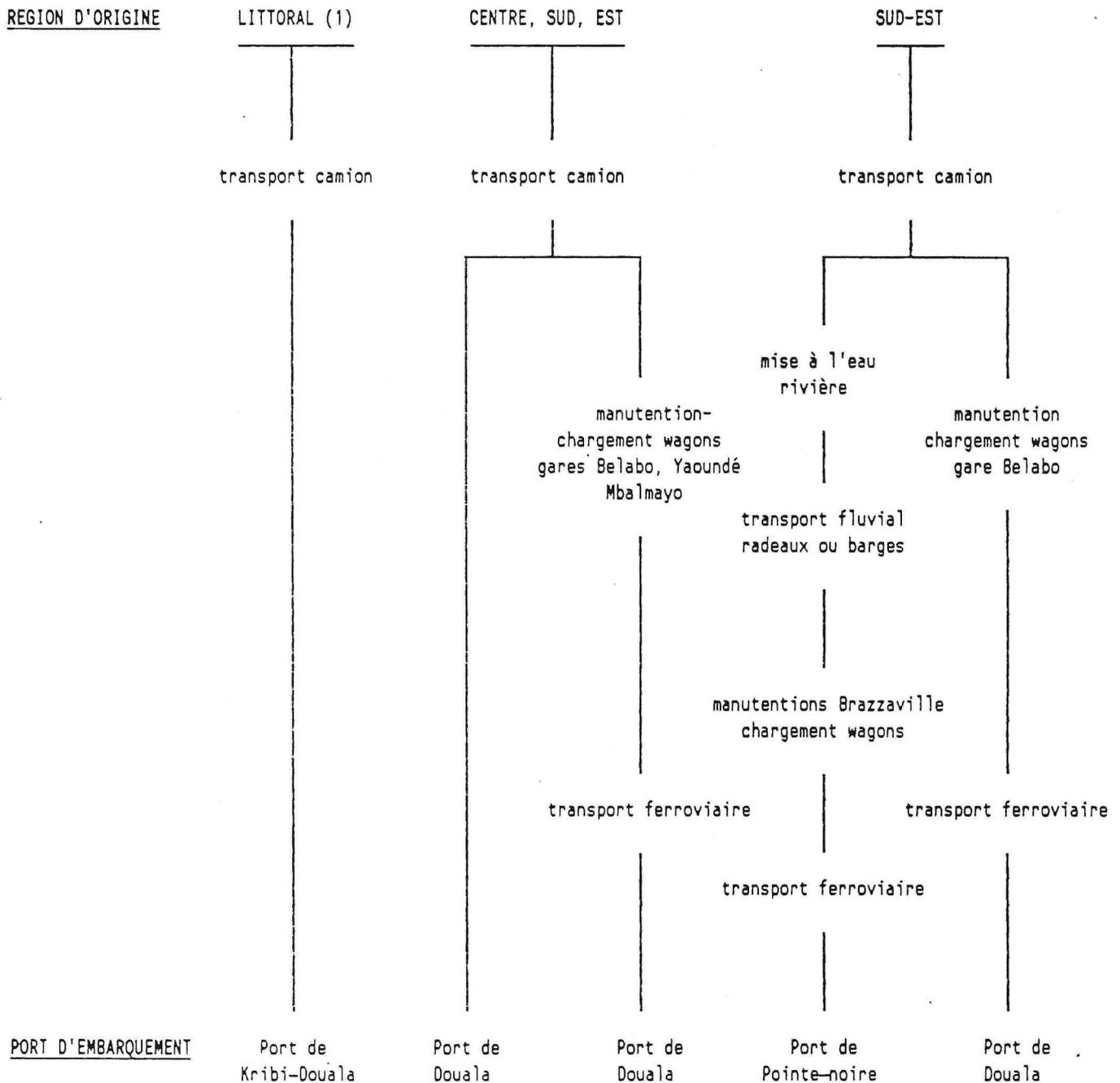
Total	Douala	Zone 1	4 457	5 256	4 900
		Zone 2	4 330	5 129	
		Zone 3	4 202	5 001	
mise en FOB	Kribi	Zone 1	6 328	7 127	6 600
		Zone 2	6 201	7 000	
		Zone 3	6 074	6 872	

I.5 LES VOIES DE TRANSPORT DES PRODUITS FORESTIERS

I.5.1 Les types de trajets

I.5.1.1 Grumes destinées à l'exportation

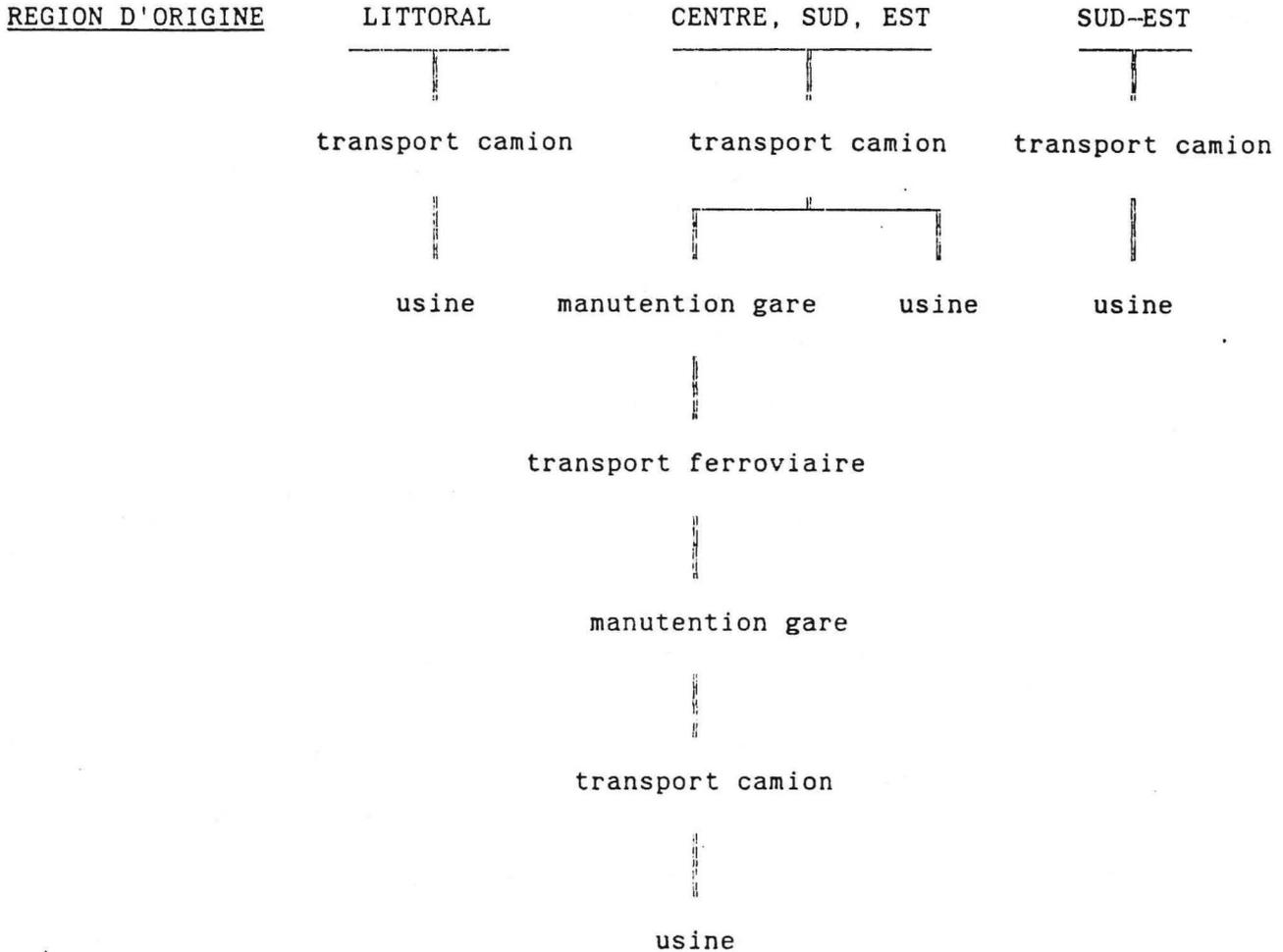
Trois grandes filières d'évacuation des bois destinées à l'exportation, peuvent être individualisées au Cameroun :



(1) Y compris la zone du littoral incluse dans la Province Sud.

I.5.1.2 Bois destinés aux unités de transformation

Ils sont acheminés selon les filières suivantes :



I.5.1.3 Les perspectives sur les infrastructures et les tarifs de transport

Les infrastructures sont l'un des facteurs déterminants de la mise en valeur de la forêt.

L'activité d'exploitation forestière est d'ailleurs en très grande partie, une activité de génie civil forestier : création de voies d'accès, de circulation et de drainage des produits forestiers exploités depuis la piste de débardage plus ou moins sommairement terrassée jusqu'à la route d'accès au campement principal représentant des caractéristiques qui supportent aisément la comparaison avec certaines routes publiques en terre.

En particulier le développement des infrastructures routières sera un test infaillible pour les professionnels de la forêt sur la réalité de la volonté camerounaise de mettre en valeur le potentiel forestier.

Le développement ou la stagnation de l'équipement en infrastructures de transport du pays sera un élément très important pesant sur :

- les coûts d'acheminement des produits, tant vers les unités de transformation que vers les marchés locaux et extérieurs, et par suite sur la compétitivité des produits, notamment à l'exportation,
- les limites techniques ou économiques à pouvoir acheminer un certain volume de produit d'une origine vers une destination donnée,
- la rentabilité économique des investissements réalisés ou réalisables, et par suite la limitation à un certain niveau des capacités de production (grumes ou produits transformés).

En un mot, ce développement doit être aussi judicieusement dimensionné et programmé dans le temps que possible de façon à :

- précéder sans cesse le développement notamment forestier pour les infrastructures qui le concernent,
- inciter le développement forestier au niveau adéquat et suffisamment à l'avance pour que les investissements aient pu être mis en place et qu'ils atteignent leur capacité de production au bon niveau, au bon moment, compte tenu des développements des marchés intérieur et extérieur,
- sans jamais être trop lent pour freiner le développement ou trop rapide et constituer des immobilisations de capital inutilisé.

Le cadre des réflexions conduites pour élaborer le 6ème Plan quinquennal du Cameroun (1985-1986/1990-1991), nous fournit de précieux renseignements concernant les perspectives réalistes de développement de ce secteur à moyen terme.

Nous devons faire preuve d'imagination pour l'après 6ème Plan.

Nous traiterons successivement les perspectives pour les divers types d'infrastructures : route, rail, port.

De la même manière, l'évolution de l'équipement en infrastructures aura une incidence et nous examinerons, pour les divers types d'infrastructures, quelle pourrait être cette évolution :

- les tarifs de manutention,
- les tarifs routiers,
- les tarifs de chemin de fer.

Ces estimations sont bien évidemment effectuées en francs constants.

I.5.2 Ruptures de charges et manutentions

La multiplicité des moyens d'évacuation entraîne la nécessité de ruptures de charge. Examinons les coûts de ces ruptures de charge.

Avant l'arrivée des bois à destination à l'intérieur du Cameroun, il existe deux catégories de manutention :

- les unes sont entièrement contrôlées par les Sociétés forestières, et ont lieu :
 - . soit sur un parc forêt à l'intérieur des concessions au terme du débardage,
 - . soit sur un parc usine de transformation (grumes et produits transformés).
- les autres sont assurées bord voie ferrée par des Sociétés spécialisées sur des parcs utilisés par plusieurs Sociétés. Elles sont imposées par l'organisation des transports (notamment transport ferroviaire) et les ruptures de charge que celle-ci impose.

Les premières font partie intégrante des coûts de production des grumes bord route ou des produits semi-finis départ unité de première transformation et ont donc déjà été prises en compte.

Nous nous intéresserons donc uniquement, ci-après, aux manutentions de la seconde catégorie.

On trouvera dans les tableaux ci-après, les tarifs détaillés actuellement en vigueur sur les principaux parcs à bois existants aux ruptures de charge bord voie ferrée. Depuis 1974, l'évolution des coûts de manutention par m³ a été la suivante :

ANNEES	1987	Evolution 1986-1974 (%)	Evolution 1986-1980 (%)
BELABO			
<u>Grumes</u>			
- bois riches	1 560	+ 198	+ 50
- bois pauvres	1 110	+ 112	+ 33
<u>débités</u> (wagon moyen de 30 m ³)	6 706	+ 1 142	+ 124
YAOUNDE ET MBALMAYO			
Grumes toutes essences	1 712	+ 203	+ 35
YAOUNDE			
<u>débités</u> (wagon moyen de 25 m ³)	3 074	+ 469	+ 40

L'évolution des coûts de manutention a été beaucoup plus sensible sur les bois débités que sur les bois en grumes ; en particulier à Belabo où le coût a doublé sur une période de 4 ans, (entre mai 1983 et mai 1984, l'augmentation des coûts de manutention des débités à Belabo a été de plus de 22 %). Il est très vraisemblable que ces tarifs très élevés constituent un frein au développement de la transformation dans l'Est du pays, en particulier pour toutes les essences secondaires. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, au niveau de Yaoundé.

Actuellement, les gares de Mbalmayo et Yaoundé voient leur activité de mise en wagon se réduire très significativement (concurrence routière).

Evolution des tarifs de manutentions et passage portuaire

Avec l'accroissement des volumes manutentionnés dans les ruptures de charge, et à supposer que leur nombre reste, le long de la chaîne d'approvisionnement, globalement identique, on peut espérer que leur incidence dans la formation des coûts évoluera à la baisse.

Ceci est aisément concevable lorsqu'il s'agit des ruptures de charge le long des voies ferrées ou sur d'autres sites préexistants.

Mais l'incertitude pèse sur ce que seront les coûts de passage portuaire dans un Port en eau profonde dont la création n'est pas encore décidée. On est toutefois amené à penser qu'un trafic plus élevé transitant dans un port va de pair avec une diminution des coûts de passage dans ledit port.

I.5.3 Routes et transports routiers

Ils concernent le transport des grumes de la forêt vers l'unité de transformation, le parc export ou le parc de rupture de charge (route, rivière ou rail).

Ces transports s'effectuent, au moins en partie, sur route construite et entretenue par le forestier.

Le plus souvent, ils sont assurés par des grumiers appartenant aux Sociétés forestières, mais la sous-traitance à des transporteurs professionnels est également fréquemment pratiquée.

TARIFS DE TRANSPORT ROUTIER

Les tarifs appliqués au m³ km (TCA exonérée depuis 1985 par les transporteurs spécialisés figurent dans le tableau suivant :

Années	1987
<u>GRUMES BOIS BLANCS</u>	
d < 100 km	47,0
d > 100 km	40 à 42,0*
<u>GRUMES BOIS ROUGES</u>	
d < 100 km	50 à 53,0
d > 100 km	42 à 44,0*
<u>DEBITES</u>	
	50,0
	44,4

Source : Enquête auprès des transporteurs et des Sociétés forestières.

* Depuis que l'axe Douala-Yaoundé est opérationnel, une certaine concurrence s'observe sur cet axe.

Compte tenu de la proportion relative des distances de transport actuellement parcourues par les produits forestiers, on peut évaluer les coûts moyens actuels à :

- grumes bois blancs	40 à 42 F/m ³ .km
- grumes bois rouges	42 à 44 F/m ³ .km
- débités bois blancs	42 à 44 F/m ³ .km
- débités bois rouges	45 à 50 F/m ³ .km

COÛTS DE TRANSPORT ROUTIER POUR LES UTILISATEURS

On trouvera ci-après, les coûts d'exploitation d'ensembles articulés à remorque (EAR) grumière ou plateau pour bois usines (type 6 x 4 - 260 - 280 CV) lorsque ceux-ci sont utilisés par les entreprises forestières (TTC puis hors taxes sur le matériel en F CFA). Nous faisons figurer au bas des tableaux, les coûts pour un chargement utile moyen de 25 t (30 m³).

Coût d'utilisation (EAR) Toutes taxes comprises

Type (ou marque)	Route asphaltée			Bonne route en terre (distance moyenne)			Bonne route en terre (courte distance)		
	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL
Amortissement par an	7 981 394	1 946 188		9 976 743	2 919 281		7 126 245	2 085 201	
Carburant et lubrifiant	7 360 500			7 973 875			5 695 625		
Coût pneus par an	4 939 200	3 951 360		4 939 200	3 951 360		3 528 000	2 822 400	
Entretien par an	5 986 046	973 094		7 482 557	1 459 641		5 344 684	1 042 601	
Assurance	1 098 143	356 233		1 098 143	356 233		1 098 143	356 233	
Main d'oeuvre	3 925 760			3 925 760			3 925 760		
COÛT TOTAL PAR AN	31 291 043	7 226 874	38 517 917	35 396 278	8 686 515	44 082 792	26 718 456	6 306 434	33 024 890
COÛT TOTAL PAR KM	447,01	103,24	550,26	505,66	124,09	629,75	534,37	126,13	660,50
COÛT ANNUEL (frais généraux inclus)	37 549 251	8 672 249	46 221 500	42 475 533	10 423 818	52 899 351	32 062 148	7 567 721	39 629 868
COÛT PAR KM (frais généraux inclus)	536,42	123,89	660,31	606,79	148,91	755,71	641,24	151,35	792,60

Soit en F/m³.km :

. hors frais généraux : 36,68
 . frais généraux inclus... : 44,02

41,98
 50,38

44,03
 52,84

Coût d'utilisation (EAR) hors taxes sur le matériel

Type (ou marque)	Route asphaltée			Bonne route en terre (distance moyenne)			Bonne route en terre (courte distance)		
	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL	TRACTEUR	REMORQUE	TOTAL
Amortissement par an	6 439 860	1 877 484		8 049 825	2 816 226		5 749 875	2 011 590	
Carburant et lubrifiant	7 360 500			7 973 875			5 695 625		
Coût pneus par an	4 939 200	3 951 360		4 939 200	3 951 360		3 528 000	2 822 400	
Entretien par an	4 829 895	938 742		6 037 369	1 408 113		4 312 406	1 005 795	
Assurance	879 678	329 875		879 678	329 875		879 678	329 875	
Main d'oeuvre	3 925 760			3 925 760			3 925 760		
COÛT TOTAL PAR AN	28 374 893	7 097 461	35 472 354	31 805 706	8 505 574	40 311 280	24 091 344	6 169 660	30 261 004
COÛT TOTAL PAR KM	405,36	101,39	506,75	454,37	121,51	575,88	481,83	123,39	605,22
COÛT ANNUEL (frais généraux inclus)	34 049 871	8 516 953	42 566 824	38 166 848	10 206 689	48 373 536	28 909 613	7 403 592	36 313 205
COÛT PAR KM (frais généraux inclus)	486,43	121,67	608,10	545,24	145,81	691,05	578,19	148,07	726,26

Soit en F/m³.km :

. hors frais généraux..... : 33,78
 . frais généraux inclus.... : 40,5

38,39
 46,07

40,35
 48,42

Selon les régions de production, les distances moyennes de transport routier peuvent être estimées à :

Littoral	: chantier à rades foraines ou Port Douala	: 100 - 200 km
Centre et Sud	: chantier à Port Douala	: 400 à 500 km
Est	: chantier à gare Belabo	: 175 à 300 km
Sud-Est	: chantier à mise à l'eau Ngoko	: 50 à 100 km
	chantier à gare Belabo	: 550 à 600 km

PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR ROUTIER

En résumé, le bilan du 5ème Plan quinquennal se dresse de la manière suivante :

- construction de 936 km de routes asphaltées sur 2 076 prévues : objectif atteint à 45,2 %,
- renforcement de 670 km de routes bitumées sur 1 066 prévues : objectif atteint à 63 %,
- construction de 1 428 m de ponts pour 1 187 prévus : objectif atteint à 120 %,
- étude de 1 077 km de routes pour 3 336 prévues : objectif atteint à 32 %,
- étude de 420 m de pont sur 2 600 prévus : objectif atteint à 16 %,
- entretien routier : "les objectifs du 4ème projet routier de la Banque Mondiale ont été largement atteints. Cependant les ponts-basculés n'ont pas été construits",
- financement : 79 % des investissements prévus ont pu être réalisés (160 milliards de F CFA sur les 200 (environ) prévus).

En 1985-1986, le réseau routier du Cameroun est composé de :

	Routes classées		Routes non classées (km)
	Bitumées (km)	En terre (km)	
Routes nationales		5 100	
Routes provinciales	2 928	5 561	
Routes départementales		7 963	
Routes rurales		11 513	31 000

Source : Ministère de l'Équipement.

Dans le cadre du 6ème Plan, les principales modifications prévues au réseau de communications routières sont les suivantes :

- bitumage de 2 933 km de routes nationales,
- construction de 197 km de routes de desserte,
- renforcement de 943 km de routes revêtues,
- construction de 679 km de routes en terre,
- construction de 350 km de ponts,

Pour un montant total d'environ 700 milliards de F CFA (soit plus de 2 fois le montant correspondant du 5ème Plan).

S'agissant en particulier de la zone forestière, ces prévisions portent sur les principaux travaux suivants :

- la prolongation de l'axe Idenau-Douala-Yaoundé par le bitumage de Yaoundé-Ayos-Bertoua-Batouri (y compris une bretelle vers Akonolinga),
- la construction d'un axe bitumé Kribi-Ebolowa-Sangmelima et les études de sa prolongation vers la RCA (Mintom-Ngoila-Moloundou et Mintom-Lomié-Yokadouma : ces études sont en cours),
- la construction des axes bitumés Edea-Kribi, Kumba-Mamfé, Loum-Kumba-Mbonge, Tombel-Bangem, Ifou-Ebolowa-Frontière du Gabon, Yoko-Ntui-Batschenga...,
- les études des axes Eseka-Lolodorf-Ebolowa, Yaoundé-Kribi, Poumo-Ndiki,
- le développement de l'axe Batouri-Yokadouma-Moloundou.

Le renforcement ou la construction des axes ci-dessus va, si leur utilisation forestière se confirme, à l'évidence améliorer sensiblement les conditions des échanges de produits forestiers.

Toutefois, certaines décisions ne semblent pas encore avoir été prises quant à la pleine utilisation de ces capacités : c'est le cas notamment de la route Douala-Edea-Yaoundé sur laquelle il est encore possible de savoir si les produits forestiers pourront y circuler (et à quelles conditions) ou non à long terme.

EVOLUTION POSSIBLE DES TARIFS ROUTIERS

Rappelons que les tarifs actuels pratiqués au Cameroun figurant dans la présente étude reflètent la situation des transports routiers actuels dans le pays.

Dans une perspective où les transports routiers se développeraient à une échelle importante, notamment grâce à la mise en place d'un réseau routier à forte capacité sur grandes distances, les tarifs évolueraient nécessairement ne serait-ce que du fait :

- . de l'amélioration des conditions d'exploitation des véhicules,
- . de l'augmentation de la concurrence entre transporteurs,
- . de l'augmentation du personnel et de l'amélioration de sa formation.

Ce pourrait notamment être le cas pour les transports entre la région sud-Est d'Abong-Mbang, ou les régions à l'Est de Sangmelima et les ports de la Côte Atlantique (Douala ou Port en eau profonde de Grand Batanga).

Pour apprécier ce que pourraient devenir ces tarifs, nous nous sommes basés d'une part sur les ratios techniques retenus par le Ministère de l'Équipement pour évaluer les variations de coûts de transport routier selon les qualités de routes dans les conditions économiques camerounaises et d'autre part, sur les tarifs actuellement pratiqués dans un autre pays forestier sur lesquels des transports routiers importants de bois existent déjà.

Retenons que les coûts de transport au Cameroun ressortent à :

- sur route revêtue : 660,3 F CFA/km roulé soit 44,0 F/m³.km.
- sur bonne route en terre : 629,8 F CFA/km roulé soit 50,4 F/m³.km.

En Côte d'Ivoire, sur bonne route, les tarifs ressortaient en moyenne en 1985 :
à :

- distance inférieure à 150 km : 30 F/T.km.
- distance supérieure à 150 km : 25 F/T.km.

et les transports y sont également détaxés.

En situation future, une fois le réseau amélioré et sur longues distances, les coûts de transports routiers devraient en Francs constants, se réduire dans une proportion importante (de l'ordre de 15 à 25 % par rapport aux coûts actuels).

I.5.4 Les voies ferrées et les transports ferroviaires

Le réseau ferré du Cameroun est constitué de deux axes principaux reliant :

- d'une part Douala à Ngaoundéré (ligne du Transcamerounais) avec une bretelle desservant Mbalmayo,
- d'autre part Douala à Nkongsamba avec une bretelle desservant Kumba (ligne de l'Ouest).

Trafic

Le chemin de fer intervient dans le transport de 75 à 80 % des volumes grumes et plus de 75 % des sciages exportés par Douala (cf. tableau suivant) :

Année	GRUMES			DEBITES ET TRAVERSES		
	Transport fer	Export total/Dla	%	Transport fer	Export total/Dla	%
74-75	159,6	260,4	61	42,2	58,0	73
75-76	274,0	353,4	78	38,3	50,5	76
76-77	298,2	293,5	76	37,8	52,2	72
77-78	285,2	396,7	72	43,9	54,6	80
78-79	294,1	397,9	74	56,5	68,6	82
79-80	342,6	491,2	70	56,7	86,6	65
80-81	306,3	399,9	77	58,0	71,2	81
81-82	282,5	422,2	67	45,8	64,3	71
82-83	289,1	388,0	75	43,4	55,6	78
83-84	379,8	442,9	86	45,8	47,7	96
84-85	391,6	495,0	79	43,7	53,3	82,5
85-86	349,3	-	-	n.d.	-	-

Sur les 11 exercices depuis 1974, la voie ferrée a donc assurée en moyenne, le transport de 76,7 % des grumes et 77 % des bois sciés destinés à l'exportation par Douala.

Le trafic de produits forestiers représente environ 20 % du tonnage des marchandises transportées par la REGIFERCAM (22,2 % en 1980 ; 18,5 % en 1981 ; 18,4 % en 1982 ; 19,8 % en 1983). Sur les derniers exercices, en 1984-1985, cette proportion est montée à 22 % du tonnage (1 671 161 t) et 22,3 % du trafic t.km (sur 10 mois connus) ; en 1985-1986, la proportion des produits forestiers atteint 22,7 % du tonnage et du trafic.

Il est vraisemblable qu'à l'avenir l'importance des produits forestiers s'affirmera en terme de trafic, mais tendra à diminuer en tonnage relatif, du fait de la mise en service des axes routiers et de leur compétitivité.

L'évolution des tonnages de grumes, débités, traverses et déroulés transportés par la REGIFERCAM depuis l'exercice 1974-1975 a été la suivante :

ANNEE	GRUMES (t)	Débités, traverses, tonnes	Total produits forestiers (t)
1974-1975	151 638	42 239	209 001
1975-1976	260 342	38 329	317 617
1976-1977	283 288	37 816	339 387
1977-1978	270 854	43 877	329 085
1978-1979	279 384	56 505	349 289
1979-1980	325 462	56 743	400 222
1980-1981	290 002	57 956	364 283
1981-1982	268 351	45 767	332 794
1982-1983	274 650	43 489	353 093
1983-1984	360 789	45 783	426 308
1984-1985	371 966	43 706	436 686
1985-1986	331 679	n.d.	404 792

Source : REGIFERCAM

Gares de chargement

L'évolution du trafic par gare depuis 1974-1975 nous montre que, sur 10 ans, les chargements à Belabo ont été multipliés par 6, passant de 47 356 à 284 303 t, alors que dans le même temps les tonnages totaux de bois transportés n'ont été que doublés (209 000 à 436 000 t).

Cette gare assure sur le dernier exercice 65 % des tonnages de bois pris en charge par la RNCF (60 % en 1983-1984 ; 32 % en 1975-1976), ce qui traduit un indéniable déplacement vers l'Est de l'activité forestière.

Sur les prochains exercices, cette tendance devrait s'affirmer encore. 4 gares (Belabo, Yaoundé, Mvolye, Mbalmayo, Mlandjock) prennent en charge plus de 90 % des tonnages transportés :

90,8 % en 1984-1985
88,6 % en 1983-1984
63,9 % en 1975-1976

Distances de transport

Le tableau ci-après donne l'évolution depuis 1974 des distances moyennes de transport des produits forestiers acheminés par voie ferrée.

Ces distances élevées témoignent de l'éloignement progressif des zones de production liées à l'utilisation du chemin de fer et confirment la prédominance de Belabo.

ANNEE	Distance moyenne de transport (arrondie)
1974-1975	330
1975-1976	370
1976-1977	390
1977-1978	430
1978-1979	440
1979-1980	445
1980-1981	455
1981-1982	473
1982-1983	446
1983-1984	479
1984-1985	494

Source : d'après données REGIFERCAM

Tarifs de transports ferroviaires

La tarification REGIFERCAM est relativement simple, basée sur un tarif à la tonne kilométrique dégressif en fonction de la distance à parcourir.

Les barèmes applicables sont également fonction de la nature du produit transporté (grumes, contreplaqués, traverses), de sa catégorie d'essence (pour les grumes) et de la charge par wagon :

—> Produit transporté : la tarification varie suivant les bois transportés classés en 8 catégories :

- . grumes : 3 catégories avec taxation selon 2 valeurs de densité
- . traverses : 1 catégorie avec densité 1,3
- . débités : 1 catégorie selon poids déclaré
- . déroulés : 1 catégorie selon poids déclaré
- . placages : 1 catégorie selon poids déclaré
- . contreplaqués. : 1 catégorie selon poids déclaré

—> Charge par wagon : le prix de la t. km est dégressif en fonction du tonnage chargé par wagon.

Les deux principaux types de wagons grumiers utilisés sont des plate-formes de 40 et 80 t.

Depuis 1984, d'après les utilisateurs, les volumes et tonnages moyens par wagons de 40 t seraient les suivants (compte tenu des limitations de charge par rapport à la hauteur de ranchers) :

- . grumes : 30 à 32 m³ soit 23 à 25 t
- . débités : 28 à 32 m³ soit 22 à 26 t
- . contreplaqués : 72 à 40 m³ soit 12 à 20 t

—> Distance de transport : les barèmes sont dégressifs par paliers de 1,5 %.

Exemples de tarifs de transport ferroviaire sur quelques itinéraires-types
(avril 1987)

Gare de chargement	Charge/wagon de 40 t	Grumes	Grumes	Grumes	Grumes	Grumes	Débités	Contreplaqués	
		Cat. 1 D. 0,7	Cat. 1 D 1,1	Cat. 2 D 0,7	Cat. 2 D 1,1	Cat. 3 D 1,1		D (1)	D (1)
BELABO 602 km	32 m ³	10 819	13 617	5 983	7 531	10 122	9 192	40 m ³	4 601
	30 m ³	11 090	13 954	6 134	7 715	10 380	9 436	35 m ³	4 835
	28 m ³	11 090	14 306	6 495	7 910	10 637	9 914	25 m ³	5 205
YAOUNDE sciages : 308 km grumes : 304 km	32 m ³	7 548	9 502	4 174	5 526	7 063	6 421	40 m ³	3 211
	30 m ³	7 739	9 738	4 277	5 387	7 242	6 584	30 m ³	3 457
	28 m ³	7 739	9 980	4 495	5 518	7 421	6 913	25 m ³	3 633
MBALMAYO 286 km	32 m ³	6 170	9 229	4 057	5 103	6 864	6 240	40 m ³	3 120
	30 m ³	7 518	9 460	4 157	5 229	7 037	6 397	35 m ³	3 277
	28 m ³	7 518	9 697	4 368	5 361	7 211	6 718	25 m ³	3 528
Type d'essences (2)		<i>Bibolo Ngolon</i>	<i>Assié Timbi Bubinga Doussié Sapelli Ebène Zingana Awong Sipo Mahogany</i>	<i>Ayous Praké Ilomba</i>	<i>Azobé Bilinga Tali Puntumia Pterocarpus</i>	<i>Autres essences</i>			
Taxes diverses s'ajoutant au tarif ci-dessus	Taxes embranchement plus desserte portuaire (hors TCA)	MBO : 834 ESEKA) 668 BBO)	MBO: 1 311 1 050	MBO : 834 668	MBO: 1 311 1 050	MBO: 1 311 1 050	954	954	

(1) Les poids appliqués sont ceux communiqués par les forestiers.

(2) NB : Le Mahogany est exclu de la classe de densité forfaitaire de tarification 0,7.
Cela est aberrant compte tenu du fait que cette classe admet le Bibolo et le Ngolon

L'évolution depuis 1974 du prix de transport ferroviaire par m³ pour quelques produits-types sur le trajet Belabo-Douala port (602 km) pour un wagon moyen de 30 m³ a été la suivante (F CFA/m³) :

Année	1974	1977	1980	1984	1986
Sapelli grumes	2 997	7 939	11 179	15 701	15 004
Ayous grumes	1 761	4 346	5 922	7 090	6 802
Débités	3 508	6 773	8 250	10 439	9 913
contreplaqués	1 862	3 386	4 052	5 438	7 500

En conclusion, les tarifs de transports ferroviaires sont un élément important du coût de revient des produits forestiers rendus au port d'exportation ou chez l'utilisateur, si celui-ci est localisé à proximité du port (la région de Douala regroupe une large part de la capacité nationale de transformation des bois), mais il est important de souligner qu'outre son coût proprement dit, ce mode de transport impose :

- des ruptures de charge supplémentaires,
- et des délais d'acheminement sans comparaison avec les transports routiers.

Ce dernier élément, difficile à chiffrer, est malgré tout d'une grande importance économique car la souplesse et la rapidité d'intervention conditionnent la fraîcheur et la qualité des bois et pèsent donc sur la rentabilité de la production.

PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR FERROVIAIRE

Le réseau ferré camerounais est actuellement saturé aux environs d'une capacité annuelle de transport de 430 000 tonnes de produits forestiers.

L'équipement actuel du chemin de fer peut être évalué à :

- matériel remorqueur : p.m. (il ne semble pas y avoir de problème à ce niveau),
- matériel tracté
 (grumes et débités) : 16 wagons 30 t traverses
 70 " 40 t conteneurs/grumiers
 85 " 30 t grumiers
 468 " 40 t "
 97 " 80 t "
 16 " 30 t conteneurs

- le coefficient général d'utilisation des wagons est de 52 %,
- le transport bois ne bénéficie que de très faible fret de retour.

Les durées de rotation sont actuellement voisines de 12 jours pour les bois en grumes et les bois débités.

Les principaux problèmes rencontrés par la Régie pour améliorer la capacité de transport sont d'ordre :

- maintenance, entretien et réparation du matériel,
- organisation,
- formation du personnel.

Dans le court et moyen terme, l'évolution devrait découler de la fin du réaligement de la voie entre Douala et Yaoundé (sur 28 km) et de l'amélioration progressive de l'exploitation du matériel disponible permettant la pleine utilisation des disponibilités techniques de la nouvelle voie ferrée.

L'étude des liaisons Kribi-Bangui (2 500 millions F CFA) et Kribi-ligne du Centre (650 millions F. CFA) sont également prévues dans le cadre du 6ème Plan.

Il n'est en effet pas envisagé d'augmenter significativement la capacité de traction ou de matériel remorqué dans l'immédiat.

Dans une perspective dynamique mais raisonnable, on peut espérer réduire les temps moyens des wagons affectés aux produits forestiers de 12 jours à 9 jours à l'horizon 1988/1990, mais ce développement nécessitera des efforts vigoureux sur les points mentionnés ci-dessus.

La capacité du chemin de fer avoisinera alors 600 000 tonnes et cette augmentation devrait en priorité être affectée aux transports sur longue distance (en amont de Mbalmayo et Yaoundé).

EVOLUTION POSSIBLE SUR LES TARIFS FERROVIAIRES

Les résultats annuels de la REGIFERCAM sur les récents exercices font apparaître les données suivantes :

Exercice	1982/1983	1983/1984
- Nombre de T.km toutes marchandises (10 ⁹ T.km)	793,50	836,00
Bois en grumes T.km (10 ⁹)	128,90	172,50
Bois débités T.km (10 ⁹)	27,80	31,70
- Recettes (F CFA/T.km)		
.....grumes.....	20,10	18,76
.....débités.....	22,70	18,94
tous produits	24,70	23,79
- Taux de couverture des coûts par les recettes (bois) (%)		
Par rapport aux coûts complets		
..... grumes	67,40	72,90
..... débités	63,80	70,79
marginaux		
..... grumes	97,60	109,00
..... débités	93,60	107,00
- Prix de revient de la T.km Bois (F CFA)T		
complet		
..... grumes	29,65	25,75
..... débités	35,58	26,79
marginal		
..... grumes	20,43	17,21
..... débités	24,25	17,70

- Prix de revient ensemble du réseau marchandises		
complet	24,94	24,89
marginal	17,43	16,70

D'après la Direction de la REGIFERCAM, les recettes sur les transports de produits forestiers couvrent, sur le dernier exercice connu :

- les coûts marginaux à 128 % pour les grumes et,
à 124 % pour les bois débités ;

et les coûts complets à 87 % pour les grumes et,
85 % pour les bois débités.

Rappelons par ailleurs, que d'après les calculs effectués par les experts ferroviaires du Plan de transport, les coûts économiques normalisés (H.T.) prenant en compte les charges de capital, d'entretien, les distances de transport et le parcours à vide (spécifique à chaque catégorie de marchandise) ressortaient à :

Coût économique marginal à la tonne kilométrique nette (F CFA 1984)

	<u>Marginal</u>	<u>complet</u>
- Bois en grumes	11,7	(21,7)
- Autres bois (13,1 à 17,7 selon catégorie de wagon)	13,3	(24,6)
- ensemble du réseau marchandises	14,67	27,17

() Evalué

et donc qu'à l'époque, les recettes bois couvraient les coûts économiques marginaux à 160 % pour les grumes, et à 142 % pour les sciages.

A l'avenir, l'évolution du tarif bois des chemins de fer résultera d'un équilibre entre les facteurs suivants :

- amélioration des conditions d'exploitation du fait du réaligement de la voie et des efforts connexes pour tirer le meilleur parti des investissements réalisés,
- concurrence avec le secteur du transport routier sur les courtes et moyennes distances,
- rentabilité générale du chemin de fer et amélioration possible des coûts (de l'ordre de -15 % possible à 1990-1995),
- modification ou maintien de la contribution des transports de produits forestiers aux recettes globales de la Régie.

En toute hypothèse, il est vraisemblable que :

- l'amélioration des coûts liés à celle de l'exploitation de la ligne dont il est aujourd'hui difficile d'apprécier l'importance, servira en premier lieu à réduire les déficits récents de la REGIFERCAM,
- la pleine concurrence avec le transport routier ne jouera qu'à moyen terme,
- les tarifs bois devront couvrir au moins les coûts marginaux.

A terme, on devrait donc assister à une relative baisse des tarifs bois de transports ferroviaires.

N.B. : Pourtant, force est de constater que le Plan d'Entreprise élaboré par la Direction de la REGIFERCAM (sur 5 ans seulement, il est vrai) prévoit un accroissement des tarifs de 11,7 % par an pour tous les produits forestiers (excepté sur les traverses : + 0,9 % par an, et sur les bois débités : + 7,4 % par an).

I.5.5 Infrastructure portuaire

Les produits forestiers camerounais destinés au marché international étaient, jusqu'à la fin de 1984, exportés par cinq ports ou rades foraines.

Il s'agissait de :

- Douala, pour l'essentiel,
- Kribi, petit port situé à l'embouchure de la Kienké et à faible tirant d'eau. Les bois transitant par ce port supportent nécessairement le chalandage (ou dromage dans quelques cas) avant embarquement,
- deux rades foraines, l'une à Campo, à l'embouchure du Ntem, l'autre à la Lokoundjé, à quelques km en amont de l'embouchure de la rivière portant le même nom. Ces rades desservaient exclusivement une société chacune, respectivement l'EFC et la SFIL,
- Pointe-Noire, port congolais où sont embarqués les bois provenant du Sud-Est camerounais et ayant été acheminés par ce qu'il est convenu d'appeler "la voie congolaise" : chalandage ou dromage sur la Sangha (et éventuellement la Ngoko) puis sur le fleuve "Congo" (ou "Zaire" selon la rive sur laquelle on se trouve) reprise à Brazzaville et chargement sur le chemin de fer Congo-Océan à destination de Pointe-Noire.

Depuis le début de l'année 1985, la rade de la Lokoundjé n'est plus opérationnelle et les produits destinés à l'exportation qui y transitaient sont, depuis, acheminés pour partie vers Kribi, mais pour l'essentiel vers Douala.

Les raisons de l'abandon de cette rade semblent résider dans le désintérêt croissant des lignes maritimes pour les petites rades et par des coûts fixes de plus en plus élevés. Un récent rapport (CNCC - SOFREMER - CTFT) mentionnait "les dockers de SFIL qui ne travaillent que 3 jours par mois et sont mensualisés, touchent des heures supplémentaires les jours où ils ne travaillent pas car ils font plus de 8 heures".

D'une manière générale, les rades foraines du Sud intéressent de moins en moins les compagnies de navigation qui, en outre, doivent faire deux escales supplémentaires à Kribi pour embarquer et débarquer les dockers du fait de l'organisation actuelle des manutentions dans ces ports (les manutentions "bord" sont faites par les dockers de Kribi).

L'organisation des embarquements est sensiblement différente d'un port à l'autre.

A Douala, les navires peuvent charger simultanément du quai les bois transformés et du long du bord (Wouri) les grumes (radeaux ou plates).

En définitive, la capacité de ces ports n'est pas entièrement utilisée actuellement. Sans modification très substantielle de leur configuration actuelle, les responsables situent leurs capacités maximales annuelles à :

- Douala : 1 300 000 tonnes de produits forestiers
- Kribi : 200 000 tonnes de produits forestiers

Les limites de capacité à Douala proviennent :

- de la faiblesse du tirant d'eau dans le chenal (6,40 m) et dans le parc à bois ne permettant pas l'utilisation du quai Sud-Ouest,
- de la limitation de la navigabilité (impossible la nuit),
- de l'absence de possibilités de mouillage sur coffre dans le fleuve,
- de la relative faiblesse des moyens de chalandage du SEPBC.

A Kribi, le tirant d'eau du chenal, quoique amélioré récemment, reste limité et ne permet pas l'entrée des navires.

Les limites proviennent de la configuration du site :

- faibles possibilités d'extension des terre-pleins,
- obligation de chalandage,
- ensablement inexorable du chenal de la passe.

IMPORTANCE RELATIVE DES DIVERS PORTS DANS LES EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS

Grumes

Sur les 7 dernières années, Douala reste largement en-tête avec 60 % à 70 % des exportations de grumes.

La voie congolaise (Pointe-Noire) représente 20 % des exports.

Kribi reste très stable avec 9 à 10 % des exports.

	1978-79		1979-80		1980-81		1981-82		1982-83		1983-84		1984-85		1985-86	
	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%	m ³	%
. Douala	397 879	60,5	491 191	66,4	399 918	60,2	422 189	60,6	388 032	66,9	442 903	61,7	495 126	63,0	516 119	70,2
. Kribi	65 448	10,0	66 217	8,9	61 353	9,2	60 190	8,6	60 279	10,1	74 919	10,4	74 826	9,5	62 395	8,5
. Campo	22 000	3,3	72 671	9,8	32 433	4,9	32 000	4,6	36 653	6,2	34 641	4,8	45 400	5,8	26 700	3,6
. Lokoundjé	22 300	2,4			31 320	4,7	18 000	2,6	25 000	4,2	17 208	2,4	15 000	1,9	-	-
. Voie congolaise ..	150 000	22,8	110 538	14,9	139 800	21,0	164 299	23,6	74 862	12,6	148 070	20,6	155 000	19,7	130 000	17,7
TOTAL	657 600 ⁽¹⁾	100,0	740 617	100,0	664 824	100,0	696 678	100,0	594 826	100,0	717 741	100,0	785 000	100,0	735 214	100,0

Sources : Direction des Eaux et Forêts, SEPBC, CTFT

(1) Chiffre du rapport 1978-79. Ce chiffre sera ensuite ramené à 613 383 m³ dans le rapport 1979-80

* Provisoire

** Selon le rapport annuel des Eaux et Forêts. Ce chiffre aurait été ramené à 95 000 m³.

Bois sciés et traverses

La répartition des exportations par port a été, sur les 8 derniers exercices connus, la suivante :

Port	Année							
	1978-1979	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Douala	63 600	83 603	71 249	64 332	55 631	47 741	57 546	53 733
Kribi	13 500	7 292	7 717	6 395	6 335	9 736	10 275	5 828
Campo	14 700	-	18 640	13 000	8 333	821	9 270	10 335
Lokoundjé	10 700	23 464	12 744	11 250	28 961	13 560	7 820	-
Pointe-Noire	19 000	9 231	16 400	19 150	16 297	22 201	28 089	35 104
TOTAL (m ³)	126 500	123 590	126 750	114 127	84 592	94 059	113 000*	105 000

* Chiffres provisoires

Sources : Rapport annuel Direction des Eaux et Forêts, SEPBC, Douanes, ONPC.

Elle met en évidence l'importance de Douala (environ 50 % des exportations) et de la voie congolaise (environ 33 % des exportations nationales).

Placages et contreplaqués

L'ensemble des exportations camerounaises de contreplaqués et placages transite, actuellement, par le port de Douala.

PERSPECTIVES DANS LE SECTEUR PORTUAIRE

Le secteur infrastructures portuaires faisant l'objet d'études spécialisées, nous ne ferons ici que rappeler les principaux éléments susceptibles d'intervenir sur le développement du secteur forestier.

Dans le court terme, la capacité actuelle des ports du Cameroun est suffisante pour assurer l'évacuation des produits forestiers camerounais exportés.

Les ajustements mineurs qui seront rendus nécessaires dans les 5 prochaines années du fait de l'amélioration progressive des voies d'évacuation vers Douala (jusqu'à aujourd'hui approvisionné en grande majorité par un chemin de fer dont les capacités étaient limitées par un ensemble de raisons) pourront être réalisés (augmentation de la capacité de manutention, organisation des ruptures de charge,...) sans modification sensible des infrastructures, tant à Douala qu'à Kribi.

A plus long terme et en supposant que l'augmentation du trafic conteneurs se développe au même rythme qu'actuellement et que la situation du secteur forestier dans son ensemble permette d'atteindre les objectifs mentionnés, les infrastructures portuaires, notamment de Douala, deviendraient le facteur limitant au développement forestier, et nécessiteraient alors qu'une décision soit prise quant à la création du Port en eau profonde au Sud de Kribi et de son infrastructure de desserte terrestre.

En effet, le développement des activités du port de Douala et notamment du parc de conteneurs laisse supposer que les extensions prévues (au détriment des parcs à bois terrestres) seront réalisées à partir de 1991-1993.

Par ailleurs, l'accroissement significatif des capacités du port à bois nécessiterait des coûts récurrents importants de désensablement périodique du chenal dans le Wouri.

Il est alors envisageable de considérer qu'un nouveau Port en eau profonde à Grand Batanga soit construit et permette à un moindre coût et avec de plus amples possibilités d'extension l'exportation de produits forestiers.

Les décisions devront être motivées par des études détaillées dont les Autorités camerounaises ont opportunément prévu la réalisation (en cours).

I.6 SYNTHÈSE SUR LA SITUATION DE LA FILIÈRE BOIS AU CAMEROUN 1984-1985 ET LES COÛTS DE REVIENT FOB SUR QUELQUES ESSENCES TYPES

I.6.1 Récapitulation de la filière bois au Cameroun 1984-1985 en volume

RÉGIONS	Production grumes extraites de forêts et destination			Produits de première transformation (sciages, placages, contreplaqués) et destination					
	Production totale de grumes (1 000 m ³)	Destination de la production		Consommation de grumes		Produits obtenus			
		Exportations en grumes (1 000 m ³)	Livraisons grumes aux industries locales (1 000 m ³)	Pour sciages (1 000 m ³)	Pour placages (1 000 m ³)	Sciages		Placages et contreplaqués	
						Exportés (1 000 m ³)	Consommés au Cameroun (1 000 m ³)	Exportés (1 000 m ³)	Consommés au Cameroun (1 000 m ³)
Douala	483	144	340	320	79	20	174	40	4
Yaoundé	343	162	180	199	48	2	101	9	10
Belabo	557	170	387	173	101	24	21	15	30
Sous-total axe Nord	1 383	476	907	692	228	46	296	64	44
Kribi	292	127	165	159	-	37	39	-	-
Sangmelima	68	22	47	40	-	4	16	-	-
MinLam	23	10	13	11	-	3	4	-	-
Dja	0	0	0	0	-	0	0	-	-
Moloundou	205	111	93	89	-	18	7	-	-
Sud Yokadouma	72	39	33	40	-	6	3	-	-
Sous-total axe Sud	660	309	351	339	-	68	68	-	-
Importation									5
Total général	2 043	785	1 258	1 031	228	113	365	64	49

I.6.2 Synthèse des coûts de revient en position FOB sur quelques essences types (situation actuelle)

Afin de situer l'importance relative des facteurs de coûts sur la rentabilité de la production de quelques essences types, nous avons rassemblé dans les tableaux suivants les divers éléments constituant les prix de revient FOB actuels de quelques essences types, pour les principaux itinéraires et à partir des principales régions de production : Littoral, Centre et Sud, Est et Sud-Est. Nous y avons adjoint pour mémoire les cas de l'Ayous et d'évacuation par Douala de bois de produits dans le Sud-Est.

Il ne faut pas prêter à ces tableaux plus de valeur qu'ils n'en ont, divers cas particuliers pouvant justifier des modifications sensibles notamment des coûts de production (en effet, ceux-ci sont calculés hors frais financiers), mais ils permettent aux Autorités camerounaises compétentes d'apprécier à leur juste mesure à la fois sur quels facteurs et à quel niveau agir pour réorienter, restaurer ou modifier la rentabilité de l'activité et donc la mise en valeur forestière.

L'Etat peut, en effet, agir de manière sensible sur deux postes : les coûts de transport et les taxes et droits ; or ces deux facteurs représentent de loin l'essentiel des coûts de revient.

Région	Littoral									
Type	Grures					Sciages				
Groupe/essences	Azobé	Doussié	Bilinga	Aiélé	Fraké	Azobé	Doussié	Bilinga	Aiélé	Fraké
Coût production	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0
Transport chantier au port										
150 km route en terre	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9
150 km 1/3 route bitumée	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Coût technique	Douala	4,2	4,2	4,0	4,0	2,6	2,7	2,6	2,5	2,5
mise à FOB	Kribi	4,3	4,4	4,3	4,0	4,1	4,9	4,8	4,6	4,7
Taxes et droits	Douala Zone 1	4,2	16,2	5,6	6,0	3,3	2,4	7,0	2,7	2,0
	Kribi Zone 1	3,9	15,8	5,2	5,5	2,9	2,3	6,8	2,5	1,8
Prix de revient	Douala									
150 km route en terre		30,1	42,3	31,5	31,9	29,2	77,9	82,6	78,2	78,1
150 km 1/3 route bitumée		29,7	41,9	31,1	31,5	28,8	77,5	82,2	77,8	77,0
Prix de revient	Kribi									
150 km route en terre		30,1	42,1	31,4	31,4	28,9	80,1	84,6	80,2	80,0
150 km 1/3 route bitumée		29,7	41,7	31,0	31,0	28,5	79,7	84,2	79,8	79,0
Prix de vente FOB		31,5	110,0	37,5	30,0	45,0	60,0	225,0	?	?
									65,0	

(Unités : 1 000 F CFA/m³)

Synthèse coût d'acheminement
(situation actuelle)

Région		Centre et Sud								
Type		Grumes					Sciages			
Groupe/essences		Ayous	Azobé	Alélé	Iroko	Kotibé	Bilinga	Ayous	Azobé	Bilinga
Coût production		12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	55,0	55,0	55,0
Transport chantier port										
300 km route		12,0	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	12,0	15,0	15,0
350 km route		14,0	15,75	15,75	15,75	15,75	15,75	14,0	17,5	17,5
Mise à FOB technique	Douala Zone 2	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2	4,0	2,5	2,6	2,6
	Kribi Zone 2	4,0	4,2	4,0	4,3	4,4	4,2	4,5	4,9	4,8
Taxes	Douala Zone 2	5,0	3,8	5,5	9,7	11,5	5,1	2,6	2,3	2,5
	Kribi Zone 2	4,5	3,5	5,0	9,4	11,2	4,8	2,3	2,2	2,4
Prix de revient FOB	Douala Zone 2	33,0	33,3	35,0	39,3	41,2	34,6	72,1	74,9	75,1
		35,0	33,6	37,3	41,6	43,5	36,9	74,1	77,4	77,6
300 km route										
350 km route	Kribi zone 2	32,5	33,2	34,5	39,2	41,1	34,5	73,8	77,1	77,2
		34,5	35,5	36,8	41,5	43,4	36,8	75,8	79,6	79,7

(Unités : 1 000 F CFA/m³)

Région	Est													
Type	Grumes								Sciages					
Groupe/essences	Ayous	Sapelli	Sipo	Kosipo	Movingui	Dibétou	Fraké	Aiélé	Ayous	Sapelli	Kosipo	Movingui	Dibétou	Fraké
Coût production	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
Transport chargement scierie gare 200 km	8,4	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	8,4	8,4	9,0	10,0	10,0	10,0	10,0	9,0
Rupture chargement route/rail	1,1	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,1	1,1	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
Chemin de fer	6,1	14,0	14,0	10,4	10,4	11,0	6,1	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4
Taxe embranchement	0,7	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	0,7	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Mise à FOB technique Douala Zone 3	3,9	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0	4,0	2,5	2,6	(2,6)	2,6	2,5	2,6
Taxes et droits Douala Zone 3	4,6	10,6	10,6	10,6	3,3	8,7	2,4	5,0	2,5	4,7	(4,5)	2,3	4,0	1,8
Prix de revient FOB	35,8	51,4	51,4	47,8	40,4	46,0	33,7	30,0	102,1	105,4	105,2	103,0	104,6	101,5

(Unités : 1 000 F CFA/m³)

Région	SUD EST											
Type	Grumes						Sciages					
Groupe/essences	Sapelli - Sipo		Assamela		Ayous		Sapelli		Assamela		Ayous	
Destination	Douala	Pointe Noire	Douala	Pointe Noire	Douala	Pointe Noire	Douala	Pointe Noire	Douala	Pointe Noire	Douala	Pointe Noire
Coût de production	15-20	15-20	15-20	15-20	15-20	15-20	70-80	70-80	70-80	70-80	70-80	70-80
Transport Port et ruptures de charge	52-55	30-45	55-60	50-60	40-45	25-30	55-60	40	55-60	45-50	50-55	27-30
Taxes et droits divers (non compris TCA et taxes portuaires)	9,5	9,5	16,7	16,7	3,4	3,4	3,7	3,7	6,3	6,3	1,5	1,5
Total	80-85	70-75	85-100	85-100	65-70	45-55	135-145	120-130	140-150	130-140	125-140	100-110

(Unités : 1 000 F CFA/m³)

- 4/ Le prélèvement effectué pour satisfaire les besoins en bois combustible est déjà très élevé. Il représente (1) en 1987 : 5,9 millions de tonnes soit environ 9 millions de m³ ou près de 4,5 fois la production de bois d'oeuvre.

Des évaluations sommaires (2) nous conduisent à prévoir leur accroissement :

- en 1990, il sera de 6,5 millions de tonnes soit environ 10 millions de m³,
- en 2000, il sera de 8,9 millions de tonnes soit " 13,7 millions de m³.

- 5/ Néanmoins, ce secteur est très mal connu et appréhendé :

il serait nécessaire de mieux prendre en considération le bois énergie en tant que composante réelle du secteur énergétique du pays. Il est indispensable que l'Administration forestière soit intimement associée aux travaux d'élaboration de politique ou de stratégie énergétique qu'il s'agisse du niveau national, provincial ou local.

Il faudra donc qu'elle s'y prépare en réalisant un ensemble de travaux qui font actuellement le plus souvent défaut :

- évaluation quantitative des superficies boisées et approche quantitative de leurs ressources ; plusieurs projets inscrits au 6ème Plan y contribueront,
- évaluation de la dynamique de ces formations, tant au point de vue superficies (par télédétection) que potentiel ligneux (par contrôle au sol),
- évaluation précise des besoins : par enquêtes de terrain et utilisation de résultats déjà disponibles, soit au Cameroun sur les études déjà réalisées (cf. bibliographie) soit dans d'autres pays où des situations comparables ont pu être analysées. Les études démographiques (recensement) en cours apporteront des données intéressantes à ce sujet,
- évaluation des possibilités de diminution des besoins en bois par la rationalisation et l'amélioration des rendements énergétiques (introduction de matériel plus performant à l'utilisation (foyers améliorés,...)),
- évaluation des possibilités d'utilisation de produits énergétiques de substitution (gaz, pétrole,...),
- toute stratégie devra tenir compte des éléments ci-dessus.

(1) Evaluation des besoins totaux en bois combustible en 1987 :

zones rurales	: 6 528 000 habitants x 1,6 Kg/hab/j	: 3,8 millions de tonnes
zones urbaines	: en moyenne	2,1 millions de tonnes
total	:	5,9 millions de tonnes

(2) Evaluation des besoins futurs en bois combustibles aux horizons 1990 et 2000 (taux de progression de la population : + 3,2 % par an) :

1990 : 6,5 millions de tonnes
 2000 : 8,9 millions de tonnes

En raison de la multiplicité des intervenants qu'elle nécessite (population, aspects fonciers, fiscaux, forestiers, politique pétrolière,...), l'élaboration et le suivi des actions en matière d'énergie domestique nécessitera vraisemblablement, si elle n'existe déjà, la création d'une cellule interministérielle spécialement chargée de ces problèmes et l'Administration forestière devra y être associée.

S'agissant du bois de service, diverses études seront à entreprendre :

- évaluation des besoins,
- caractéristiques technologiques (durabilité,...) des bois de zone sèche,
- amélioration des techniques d'utilisation des bois de zone sèche (amélioration du rendement),
- études des possibilités d'approvisionnement des zones déficitaires à partir d'autres régions (forestières) ou de plantations (individuelles).

II.2 EXPLOITATION DE BOIS D'OEUVRE

1/ L'exploitation de bois d'oeuvre est une activité économique importante au Cameroun :

- . le marché intérieur est estimé à environ 30 milliards de F CFA par an (1987),
- . les exportations de produits forestiers bruts ou transformés représentent environ 25 milliards de F CFA.

Il y a donc un relatif équilibre, en termes de poids économique, entre la production de bois d'oeuvre et les productions de bois de service et bois énergie. Au total, le marché intérieur camerounais représente donc, en valeur, plus de 76 % de la production forestière nationale.

2/ Les principaux problèmes qui se posent dans les perspectives à venir de cette activité sont les suivants :

- A) Politique forestière mal définie ou mal expliquée aux opérateurs de la filière.
- B) Absence de connaissances précises sur certaines données de base nécessaires à toute planification, au niveau national, de cette activité :
 - i) il s'agit en premier lieu de la méconnaissance de la superficie réelle actuelle de la forêt :

les données chiffrées sur la forêt dense varient de 13 à 20 millions d'hectares. Il serait nécessaire de connaître la donnée réelle actuelle et la localisation des zones potentiellement exploitables.

ii) Méconnaissance de la dynamique couvert végétal en termes de superficies :

les superficies boisées évoluent, soit par exploitation, soit surtout du fait d'actions anthropiques plus radicales (agriculture, emprises pour activités humaines (routes, urbanisation,...)). Il serait nécessaire, par comparaison de documents (photos aériennes et/ou satellites) de voir quelle a été l'évolution du couvert végétal sur les deux ou trois dernières décennies et, si possible, de pouvoir y apporter des explications en vue de pouvoir connaître les mécanismes pour réorienter si nécessaire les tendances dans l'avenir.

iii) Connaissance beaucoup trop imparfaite de la dynamique de la forêt en termes de quantité et de qualité :

pour l'essentiel, la production actuelle de bois d'oeuvre provient de forêts exploitées en premier passage. Des expérimentations relativement peu coûteuses permettent d'une part de déterminer quelle est la réponse de la forêt après un premier passage d'exploitation, et d'autre part, permet de tester divers travaux simples d'intervention sur le couvert rémanent après exploitation de manière à accroître très sensiblement en quantité et surtout en qualité, la production forestière naturelle qui s'exprime à la faveur de l'opération "d'éclaircie" que constitue le passage d'exploitation.

Nous y reviendrons en détail ultérieurement.

iv) Connaissance beaucoup trop imparfaite des marchés des produits forestiers, tant à l'intérieur du territoire national, qu'à l'extérieur :

les marchés sont encore trop mal connus dans leur globalité, mais également dans leurs spécificités et surtout dans leurs mécanismes pour permettre au pays de définir valablement ses choix stratégiques à long terme. Seules des analyses précises des marchés potentiels et de leurs tendances permettront aux autorités compétentes de mieux connaître quels seront les créneaux porteurs à l'avenir et vers où on devra orienter globalement les activités forestières du pays. Cette connaissance sera un élément essentiel qui, en combinaison avec les autres facteurs influençant la politique que sont notamment :

- le potentiel forestier dans sa composition, sa localisation et sa dynamique,
- les capacités d'investissement et donc leur rentabilité, tant dans les infrastructures (Etat) que dans les unités de production ou de transformation (Privé),
- les besoins futurs (produits forestiers, Emploi,...)

permettra de mieux définir les objectifs pour l'exploitation forestière, et par voie de conséquence, la stratégie à adopter. Ce sont très vraisemblablement de telles analyses qui ont permis à l'Indonésie par exemple de faire le choix stratégique essentiel de développement de son secteur du contreplaqué grâce auquel elle conquiert progressivement la suprématie mondiale.

La composition qualitative très concentrée des ressources forestières intactes du Cameroun (1) devraient l'inciter à étudier très sérieusement les meilleures valorisations à rechercher pour les quelques essences les plus fréquentes qui sont, selon les régions :

- Sapelli, Sipo, Assamela,
- Ayous, Fraké, Ilomba, Fromager,
- Azobé, Limbali, Tali.

- v) Manque d'analyse régulière de la compétitivité des divers produits forestiers camerounais sur le marché international, ainsi qu'éventuellement par rapport au pouvoir d'achat sur les marchés intérieurs :

le gouvernement camerounais avait demandé en 1983 une étude des obstacles à la commercialisation des bois du Cameroun, puis, de manière plus approfondie mais ne donnant toujours qu'une image instantanée, le Centre National des Chargeurs Camerounais a fait réaliser en 1984/85 une étude des coûts d'acheminement des bois camerounais et leur comparaison avec divers autres pays forestiers voisins.

Entre-temps les gouvernements ont pu prendre diverses mesures et la situation peut se modifier très sensiblement et très rapidement.

Il serait donc souhaitable qu'un suivi régulier de la compétitivité des produits camerounais puisse être effectué.

Ce suivi pourra d'ailleurs commencer par une évaluation objective des coûts de production au niveau de l'exploitation forestière selon diverses conditions (terrain, richesse de la forêt, éloignement, niveau d'activité,...).

-
- (1) Dans le cadre de la très récente étude de la filière bois du Cameroun réalisée pour l'étude de faisabilité du Port de Grand Batanga, nous avons fait une synthèse du potentiel marchand de bois d'oeuvre sur l'ensemble du Cameroun. Schématiquement il en ressortait que :

- le potentiel est, dans les zones Sud, pour près de 50 % dans l'Extrême Sud-Est, régions de Moloundou et Sud Yokadouma.
Au total, le Sud recèle 64 % du potentiel forestier national à très long terme,
- le potentiel est, dans les zones Nord, pour plus de 60 % dans la région située entre Belabo et Yokadouma.
Au total, les régions Nord renferment seulement 36 % (environ un tiers) du potentiel forestier national
- qualitativement, neuf essences dominent très largement, selon les régions considérées : Ayous, Fraké, Sapelli, Sipo, Fromager, Ilomba, Limbali, Azobé, Tali, Assamela.

En fonction des objectifs d'industrialisation, cette incitation pourrait être modulée selon les produits.

C) Insuffisance du réseau d'infrastructures.

Manque d'un réseau d'infrastructures routières et portuaires permettant d'atteindre les marchés avec des délais de réponse rapide et à des coûts compétitifs.

Dans les années récentes, le Cameroun a consenti un effort important de renforcement ou de création (cf. §). Néanmoins, nous avons vu que l'essentiel du potentiel forestier se trouve dans les régions Est et Sud-Est du pays, régions qui sont particulièrement mal desservies par des axes de transport permettant de valoriser au mieux la forêt : les coûts de transport étant très élevés, seule une faible proportion du potentiel peut atteindre compétitivement les marchés, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Rappelons simplement que si une voie routière était construite, les produits forestiers de l'Est et du Sud-Est pourraient être acheminés vers les ports de l'Atlantique à un coût de transport sur 850 à 920 km (aux conditions économiques actuelles T.T.C.) compris entre 33 000 et 35 500F/m³, ce qui constituerait une amélioration très sensible, notamment pour les produits transformés qui doivent actuellement être acheminés par barge via une voie sur laquelle les frais sont payés à un pays tiers (le Congo).

Dans la mesure où le Cameroun connaît maintenant son potentiel forestier, et où il a la volonté de le valoriser au mieux, les délais de réalisation des infrastructures sont de nature à permettre la mise au point et la mise en application progressive de méthodes d'aménagement simples de la forêt naturelle visant à pérenniser la production forestière du pays avant que l'exploitation n'ait réellement pu entamer la forêt.

Différer cette mise en valeur comporte des risques (défrichements), et entraîne un manque à gagner qui n'est pas économiquement neutre pour le pays.

Nous reviendrons donc sur un ensemble de propositions dans ce sens.

D) Manque de connaissance réelle objective sur les possibilités et les limites de l'industrialisation du Cameroun dans le secteur forestier :

Dans un pays d'Economie libérale, de marché, ouvert sur l'extérieur comme se situe résolument le Cameroun actuel, l'industrialisation forestière, pour autant que l'on recherche à en maximiser le rendement économique au niveau de l'Etat ne peut être simplement imposée.

Même si elle est ardemment désirée par l'Etat, elle dépend en définitive de la capacité d'investissement dans ce secteur et de la rentabilité des investissements qu'ils soient publics, mixtes ou privés.

Or, actuellement les décideurs nationaux disposent-ils des informations réelles et objectives leur permettant de connaître les possibilités et les limites de l'industrialisation forestière du Cameroun ?

Nous proposons donc que les données de base sur cette question puissent être rassemblées et mises à la disposition du Gouvernement camerounais.

E) Participation limitée des nationaux dans l'activité d'exploitation forestière et problèmes de formation

La participation des nationaux est très limitée :

ils ne détiennent que 13 % des superficies accordées en licences tout en représentant 35 % des entreprises. Une proportion d'entre-eux n'exerce pas réellement d'activité, de sorte qu'il est vraisemblable que leur contribution à la production nationale soit encore inférieure à 13 %. Cette situation nous paraît être beaucoup plus une conséquence d'un ensemble de raisons et que ce n'est qu'en s'attaquant aux causes que le gouvernement pourra mener à bien sa volonté d'augmenter la participation des nationaux à ce secteur.

En premier lieu, il nous semble que l'handicap majeur réside dans un manque de formation de gestionnaires et de cadres techniques de l'exploitation forestière.

En effet, l'activité d'exploitation forestière :

- requiert des investissements lourds, dont la rentabilité est de plus en plus faible donc une gestion très sérieuse et rigoureusement contrôlée à intervalles très rapprochés (tout dérapage doit être aussi limité dans le temps que possible),
- nécessite une excellente connaissance à la fois du terrain (potentiel forestier et conditions de production) et des marchés (le bois et ses conditions de transformation et d'utilisation).
L'exploitant forestier doit à la fois minimiser ses charges de production et valoriser au mieux le produit naturel (avec ses défauts et ses qualités) qu'est le bois et qu'il doit commercialiser : le choix de ses clients est extrêmement important.
- nécessite donc d'acquérir une réelle crédibilité de capacité à tenir ses engagements : délais, quantité, qualité, prix.
L'exploitant ne pourra vendre sa production aux meilleures conditions que s'il arrive à éliminer la rémunération du risque encouru par le client en cas de non respect du contrat (moins value sur le prix d'achat à qualité équivalente, engagements prudents des clients,...).

Au total, l'exploitant forestier doit faire la preuve de ses compétences techniques et de ses qualités humaines à respecter ses engagements, qu'il s'agisse de ses fournisseurs, de ses bailleurs de fonds (Banques), de ses clients et de l'Administration qui lui accorde des possibilités de travail pour le bénéfice de la collectivité (emplois créés, taxes,...) mais qui également le suit et le contrôle et peut éventuellement confier à des opérateurs plus fiables le soin de mieux valoriser le potentiel de l'Etat.

Notons enfin qu'au Cameroun, cette activité s'exerce dans une économie de libre concurrence où la rigueur s'impose, et que c'est la collectivité qui devrait supporter le coût de toute "largesse" accordée inconsidérément (avec éventuellement de bonnes raisons).

Il nous paraît donc que dans un premier temps il y aurait lieu de former des chefs d'entreprises, et leurs cadres techniques de niveau adéquat, de manière à constituer des équipes entreprenantes et compétentes. Cette formation (de niveau Ingénieur pour les chefs d'entreprise et technicien supérieur pour les cadres) pourrait être dispensée dans le cadre de l'Institut supérieur forestier dont nous recommandons très vivement la création.

Cet Institut devrait former à la fois les cadres forestiers et les cadres de l'industrie du bois (et dont les futurs cadres de l'exploitation forestière constitueront en quelque sorte l'"interface forêt-bois") : cette formation partiellement commune permettrait de créer un esprit d'école fort bénéfique pour la compréhension mutuelle entre forestiers du secteur public et exploitants exerçant dans les entreprises.

F) Problèmes réglementaires :

Besoins de technique d'Aménagement :

Avec les différentes phases des inventaires en cours à grande échelle, le Cameroun est en voie de disposer d'un ensemble de données très complet sur l'état de sa richesse forestière à un moment donné.

A partir de ces données, la réglementation étant destinée à orienter la mise en valeur des richesses nationales en vue d'en optimiser le rendement, elle doit en théorie être un ensemble de "garde-fous" et d'incitations visant à ce que les producteurs soient amenés à exercer leur activité de la manière souhaitée par l'Etat.

La prochaine étape du processus doit donc concerner la mise au point de techniques d'Aménagement, car celles-ci ne sont pas encore concrètement connues, ni a fortiori applicables, au Cameroun. Cette mise au point reste à faire. C'est ce que nous proposerons.

Besoins en élaboration d'une politique forestière :

L'étape suivante concernera, sur la base des données précédentes complétées par une analyse sérieuse des besoins en bois et des débouchés (en quantité et en perspectives de revenus pour l'Etat), l'élaboration d'une politique forestière :

- choix d'objectifs : celle-ci passera en premier lieu par le choix des objectifs et le choix de leur ordre de priorité :

- . création de richesse pour l'Etat à affecter à des infrastructures, d'autres secteurs (agricoles, industries,...), ...
- . création d'emplois dans le secteur bois,
- . satisfaction exclusive du marché intérieur,
- . prise de parts de marché sur les marchés extérieurs.

Actuellement, ces objectifs sont mal définis ou mal explicités ou mal perçus par les divers opérateurs de la filière.

- Stratégie et planification de l'exploitation :

une fois les objectifs clairement déterminés, les autorités forestières auront encore à déterminer une stratégie pour atteindre les objectifs choisis.

Celle-ci n'est pas encore explicitement exprimée. Elle devra l'être.

La planification de l'exploitation constituera alors l'un des éléments de la mise en application de cette stratégie.

Cette planification reste à faire. C'est ce que nous proposerons.

Elle visera à orienter géographiquement et en intensité l'activité d'exploitation vers telle ou telle région, en fonction de son potentiel et de l'intérêt que l'Etat y trouve, compte tenu de ses objectifs. Dans la recherche de maximisation des revenus pour l'Etat (de quelque nature qu'ils soient), la planification de l'exploitation pourra parfois viser à mobiliser à temps un potentiel particulièrement menacé par l'agriculture itinérante.

- Suivi et contrôle de l'application et des résultats de la politique

A ce stade, évitons deux écueils :

- . le premier qui consisterait à dire que rien n'est actuellement fait dans ce but, ce qui serait injuste,
- . le second qui consisterait à dire qu'actuellement le suivi et le contrôle sont parfaitement effectués sans problèmes ; la réalité se situe bien évidemment entre ces deux extrêmes.

Mais notre propos est de souligner que ces opérations sont essentielles pour les autorités forestières car elles constituent l'un des éléments déterminants du "tableau de bord" dont elles doivent disposer.

- . Suivi statistiques et contrôle des résultats de la politique avec un temps de retour suffisamment court pour pouvoir en tirer des leçons quant à d'éventuelles réorientations de la stratégie ou de la réglementation pour mieux rajuster les résultats aux objectifs.
- . suivi et contrôle de l'application de la politique avec des délais de réponse brefs et une fiabilité sans cesse améliorée.

- Points faibles de l'application de la réglementation actuelle de l'exploitation forestière.

- . Exploitation et transformation illégale : il semble qu'autour de grandes villes, divers opérateurs exercent en toute illégalité l'activité d'exploitation et de transformation sommaire (à la tronçonneuse, en forêt) au mépris de toutes les prescriptions réglementaires (notamment en ce qui concerne les diamètres et les essences) et de tous versements fiscaux. Il serait souhaitable de pouvoir faire respecter la réglementation partout et par tous de la même manière.

- . Diamètre d'exploitabilité : les diamètres limites d'exploitabilité varient de 0,50 m à 1,00 m selon les essences. Outre que l'on y dénombre quelques prescriptions surprenantes (par exemple : *Fagara Heitzii*, *Ptycnanthus angolensis* et *Dalbergia melanoxylon* limités à 0,60 m alors que le *Tieghemella africana* et le *Ceila pentandra* sont limités à 0,50 m), il semble que selon les régions ou les zones, divers assouplissements (diminution du diamètre minimum, tolérance d'un certain pourcentage de billes en dessous du diamètre minimum,...) pourraient être apportés à cette prescription, notamment dans les régions les plus menacées par les agriculteurs itinérants ou dans les forêts ayant déjà été exploitées.
- . Assiette de coupe : l'application actuelle du système des assiettes de coupe crée souvent des problèmes (procédure complexe et donc longue, résultant souvent dans des retards). Il serait préférable de simplifier cette réglementation et d'aller vers un système laissant aux exploitants, la possibilité de récupérer pendant une durée de 5 ans en plusieurs passages, le potentiel dans les diverses essences commerciales exploitables sur une superficie donnée, moyennant une responsabilisation accrue des exploitants forestiers.
- . Inventaires d'exploration : il suffirait que l'on admette le principe qu'une entreprise qui a effectué un inventaire d'exploration soit prioritaire lors de l'attribution éventuelle de la zone pour que les autorités forestières voient sensiblement augmenter les demandes de permis d'exploration.
- . Interdiction d'exportation : lorsque l'Etat souhaite suspendre ou supprimer l'exportation d'un produit forestier (comme c'est le cas actuellement des Aniégrés, des Longhi, de l'Ilomba et du Fromager), il serait souhaitable que la mesure soit promulguée avec un délai raisonnable de temps avant la prise d'effet, la crédibilité du Cameroun peut parfois souffrir en cas de ruptures brutales unilatérales de contrats (cf. arrêté 0009/Minagri/DF/SEIF).
- . Perception des taxes à simplifier : les différentes taxes sont calculées sur le volume, le tonnage, la forme du produit, le port d'embarquement,... Elles sont parfois, comme c'est actuellement le cas, à titre d'exemple, du prix de vente du bois sur pied, payable en plusieurs (trois) lieux distincts (ventilation directe selon des procédures invraisemblablement compliquées (copies, attestations, visas, certifications à trois niveaux différents : Direction des Forêts, Conservation des forêts, Sections départementales).

Il serait très souhaitable de simplifier les calculs et d'unifier le versement de toutes les taxes et droits à percevoir sur l'activité de détention de licence, de production et de transformation de bois.

Par ailleurs, s'agissant de la taxe d'abattage, il serait également souhaitable d'abandonner le terme de "prix de vente des bois abattus" au profit de "taxe sur les bois abattus", car le service de l'Enregistrement soulève parfois avec à propos que le "prix de vente du m³ abattu" doit être soumis à un droit d'enregistrement ! (cf. loi n° 83-001 du 29/06/1983).

- . Durée des licences et procédures d'attribution : les procédures d'attribution des licences, actuellement assez complexes et surtout relativement lentes par rapport à ce que l'on observe dans d'autres pays, devraient pouvoir être simplifiées, et en tout état de cause ne pas faire double emploi avec les procédures d'agrément à la profession forestière. Par ailleurs, dès lors que les postulants ont satisfait à l'agrément à la profession, il devrait être possible de faire l'économie d'un certain nombre de démarches.

La durée d'attribution des licences devrait pouvoir être portée à 10 voire 15 ans notamment en fonction de l'importance des investissements fixes acceptés par l'attributaire potentiel dans les cahiers des charges.

- . Besoin de mieux rentabiliser l'exploitation forestière et la transformation locale : globalement le nombre des entreprises d'exploitation, et de leur transformation est en relative stagnation depuis environ une décennie. Les entreprises n'investissent ou ne réinvestissent que très difficilement.

Face à une telle situation, il nous paraîtrait souhaitable pour le gouvernement de faire réaliser une analyse sérieuse de l'ensemble des raisons qui motivent le manque de capacité d'investissement ou de réinvestissement en amont de la filière.

- . Quota de transformation locale : la transformation locale ne sera un réel facteur de développement stable et établi sur des bases saines que dans la mesure où elle sera conjointement souhaitée, non seulement par les autorités administratives mais également par les opérateurs privés. Pour cela, il faudrait qu'elle contribue réellement à créer des richesses : une juste rémunération à un niveau acceptable par l'investisseur et clairement acceptée par l'Administration doit pouvoir être dégagée et attribuée à l'opérateur qui investit.

Le poids de la réglementation ne sera alors plus nécessaire pour atteindre les objectifs de transformation souhaités.

Mais cela suppose une bonne connaissance des conditions de production, de la concurrence et des marchés afin de pouvoir agir de manière appropriée sur les facteurs dont l'Etat a le contrôle.

III PERSPECTIVES A VENIR ET PROPOSITIONS

III.1 PERSPECTIVES A VENIR

Les prévisions du 6ème Plan quinquennal de Développement Economique et Social

Nous les résumerons de la manière schématique suivante :

. En matière forestière

1) Objectifs : A l'horizon 1990-1991, c'est-à-dire à la fin du Plan.

a) Bois d'oeuvre :

- . l'objectif total de production est de 3 087 000 m³ grumes
- . l'objectif de production par des nationaux est de 679 140 m³ grumes (22 %),
- . l'objectif total de transformation intérieure est de 2 160 000 m³ grumes (70 %),
- . les objectifs d'exportation sont de : 926 000 m³ de grumes
340 000 m³ de sciages
- . l'objectif de vente sur le marché intérieur est de 760 000 m³ de produits transformés.

b) bois de service : les objectifs sont :

- . abaissement du prix de revient du poteau traité,
- . organisation de la vente des perches de construction (titulaires de permis).

c) Bois de feu : les objectifs sont :

- . autosuffisance en bois de feu,
- . abaissement du prix du bois,
- . promotion des autres sources d'énergie.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes devront être prises :

* Production :

- renforcement des effectifs du personnel de l'Administration des forêts,
- renforcement de l'équipement forestier,
- révision de la législation forestière,
- désenclavement des zones potentielles de production par un axe à trafic lourd (Yokadouma-Kribi) et la création de trois complexes forestiers à Sangmelima, Ambam et Lomié.

* Transformation :

- création de nouveaux complexes de transformation du bois (dont, entre autres, création d'une usine de panneaux de particules),

* Commercialisation :

à l'exportation :

- diversification des quantités et amélioration de la qualité des produits transformés destinés à l'exportation ; promotion de la fabrication de meubles pour l'exportation,
- contrôle des exportations frauduleuses de bois,
- appui technique aux exploitants nationaux pour l'exportation de leurs produits,
- recherche permanente de l'information sur les marchés nationaux,
- diminution progressive de l'exportation des grumes en faveur de celle des produits transformés

sur le marché intérieur :

- promotion du bois dans la construction,
- promotion de la transformation secondaire du bois (menuiserie),
- possibilités d'emploi d'essences actuellement peu ou pas exploitées.

* Participation des nationaux :

- mettre en place une exploitation forestière pilote destinée à former le personnel des PME forestières nationales dans ce domaine,
- créer au sein du CENADEFOR, une scierie école destinée à former le personnel des PME forestières nationales en matière de transformation du bois,
- constituer un parc d'équipements et de matériels d'exploitation forestière pouvant être loués aux exploitants nationaux,
- mettre en place un mécanisme de financement approprié.

* Bois de service :

- étude de création de nouvelles zones de production et de centres de traitement de poteaux (régions de Doumé, Zoétélé, Ngaoundéré),
- essais d'imprégnation d'essences forestières naturelles.

* Bois de feu :

- évaluation de la consommation de bois de feu dans les principales villes et agglomérations des zones de savane,
- inventaire et aménagement des formations végétales naturelles autour des principales villes des Provinces du Nord et de l'Extrême Nord.

Les divers projets concernant l'exploitation forestière prévus au 6ème plan sont les suivants (les financements indiqués concernent des propositions qui ne figurent pas dans le document définitif du Plan) :

Equipement des Services : renforcement de l'équipement des services forestiers :

3,31 milliards de F CFA,

ou connaissance de la ressource :

- en superficie
 - en quantitatif (volumes) et en qualitatif
- p.m: voir rapport inventaire

* Exploitation forestière et Formation :

- complexe intégré de transformation du bois de Lomié :
évalué à 5,5 milliards F CFA,
- complexe intégré de transformation du bois de Nlobé :
évalué à 5 milliards F CFA,
- complexe intégré de transformation du bois de Sangmelima :
évalué à 5,5 milliards F CFA,
- création d'un parc de matériel d'exploitation forestière : 1,9 milliard F CFA
- financement des PME nationales forestières : 12 milliards F CFA,
- promotion de la production et de l'utilisation du charbon de bois : ?
- étude de nouvelles zones de plantations et d'imprégnations de poteaux :
25 millions F CFA,
- étude diagnostic de toutes les PME forestières nationales : 50 millions F CFA,
- exploitation forestière pilote à Akonolinga : 2 milliards F CFA,
- création de l'Ecole Régionale des Industries du bois : 898 millions F CFA.

III.2 PROPOSITIONS

....

B - LES PROJETS

Carte du couvert végétal forestier du Cameroun et de sa dynamique

Objectifs :

- mettre à la disposition des autorités forestières camerounaises un document précis, indiscutablement et daté sur l'étendue du couvert boisé du Cameroun ;
- et, par comparaison de photos aériennes ou d'images satellite de montrer l'importance et la localisation réelle de la dégradation du couvert boisé au Cameroun (ou de la "recolonisation" forestière, s'il y a lieu). Ces données sont essentielles pour toute planification forestière et a fortiori d'ensemble d'aménagement du territoire (au sens large du terme).
- former des spécialistes camerounais de manière à permettre le suivi continu de cette évolution.

Moyens :

Télédétection par interprétation, d'images et comparaison dans le temps (sur 3 séries d'images séparées par deux périodes de 5 ans) par équipe de 2 ou 3 spécialistes en télédétection et 1 cartographe.

Durée du projet : 6 à 10 mois (?)

Mise au point de techniques sylvicoles de traitement de la forêt naturelle dans 3 zones tests servant de base à un aménagement

Objectifs :

Garantir à long terme la pérennité de la production forestière en valeur et en qualité, et si possible sa progression.

L'objectif économique est évident. Il s'agit de mettre au point dans 3 zones test des techniques sylvicoles de traitement de la forêt naturelle servant de base aux aménagements à réaliser.

L'acquis actuel :

Depuis 1944 et dans huit pays ont été progressivement mis en place des dispositifs permettant d'apprécier l'impact économique d'actions sylvicoles simples et peu coûteuses. Une maîtrise grandissante a pu être acquise peu à peu, et, récemment, après 4 ans de traitement dans un pays forestier tropical, les résultats ont mis en évidence un doublement de production pour les essences de valeur, gain très important au regard d'un investissement minime.

Le dispositif :

Il s'agit, compte tenu de la spécificité des peuplements camerounais, de mettre en place dans trois types de forêt (forêt semi-décidue, forêt de transition et forêt sempervirente) des dispositifs de suivi de l'évolution de la forêt après 2 ou 3 traitements dont 1 ou 2 sont répétés 4 fois.

Ces dispositifs consistent, dans des massifs réellement contrôlables et contrôlés à réaliser :

- un inventaire à 100 % de toutes les tiges d'essences principales de diamètre supérieur à 10 cm,
- un sondage pédologique,
- la localisation et la matérialisation du lieu et des traitements,
- le suivi par inventaires annuels et travaux d'entretien.

Le montant :

Le montant à prévoir pour les 3 sites est de 550 millions F CFA sur 3 ans se décomposant en :

Frais de personnel	315
Frais de déplacement	40
Frais de matériel	90
Autres frais	105
	<hr/>
Total des frais	550

Schéma d'Aménagement intégré des régions Sud (au Sud de la route Edea-Yaoundé-Bertoua)

Objectifs :

Les Autorités camerounaises disposent d'un ensemble d'études sectorielles :

- inventaires forestiers,
- prospections géologiques,
- plan de transport, et peut-être d'urbanisme, d'industrialisation et de développement agricole, 1 projet de voie ferrée (Kribi-Eseka, ...).

Nous suggérons qu'une étude de synthèse permette aux Autorités d'avoir en sa possession un document de planification global intégrant les divers aspects du développement de ces régions avec cohérence.

Moyens :

A définir en collaboration avec le Ministère du Plan et les divers ministères techniques concernés.

Nécessité de participation de contreparties camerounaises des divers ministères concernés.

Appui aux autorités forestières pour l'élaboration d'une planification de l'exploitation

Volet 1 - Etude technico-économique permettant une zonation des régions à exploiter

Objectifs :

Il s'agit de mettre à la disposition des autorités forestières camerounaises une proposition de zonation des régions à exploiter sur la base d'une analyse technico-économique de la rentabilité de l'activité d'exploitation et éventuellement de la transformation.

Ceci se fera en fonction des résultats d'inventaires (par sondage), d'une analyse prospective des marchés (intérieurs et extérieurs) par essences ou catégories d'essences et des coûts techniques de production, de transformation et d'acheminement des produits vers les marchés consommateurs.

L'objectif est, dans la mesure du possible, de pouvoir orienter, géographiquement et en intensité, l'activité d'exploitation, par le biais de la fiscalité (au sens large), sur des bases logiques.

Moyens :

Une telle étude pourrait être réalisée en environ 6 à 10 mois par une équipe de deux ingénieurs (économie et réglementation, exploitation forestière-transport) assisté d'une secrétaire et d'un cartographe (à temps partiel).

Volet 2 : Identification des zones les plus menacées et mise en exploitation selon des procédures adaptées :

Objectifs :

Il s'agit de mettre à disposition des autorités forestières camerounaises un document de synthèse sur les perspectives et les conditions de réalisation d'un potentiel forestier (superficie, volumes, procédures) sur des zones particulièrement menacées par des activités consommatrices de terrain (agriculture, urbanisme, routes, industrie, ...) de manière à éviter toute dilapidation du potentiel.

Moyens :

Identification et localisation des zones les plus menacées et de la dynamique d'ensemble du couvert végétal (appliquée à ce cas particulier) par télédétection. Le niveau de précision requis nécessitera vraisemblablement l'utilisation des scènes SPOT (environ 4 à 6 mois d'une équipe de 2 personnes + cartographie) Analyse de l'adaptation de la réglementation forestière à ces types d'exploitation de récupération : environ 1 à 2 mois ingénieur (spécialiste exploitation et fiscalité).

Programme des infrastructures à réaliser pour développer les possibilités d'acheminement des produits forestiers camerounais (à coût compétitif) vers les marchés consommateurs

Diverses études réalisées récemment (schéma Directeur, Port en eau profonde de Grand-Batanga, ...) permettent de voir les grandes lignes des infrastructures à mettre en place. L'évaluation de leur coût est en cours.

Les études fines de tracé et de construction restent à réaliser.

Formation de Chefs d'entreprises forestières et de cadres pour l'exploitation forestière

Projet mentionné (pour mémoire). Voir rapport "Formation et Education".

Appui aux PME forestières et industries du bois camerounaises

Volet 1 : Formulation et mise à disposition de méthodes d'optimisation des coûts en exploitation forestière et en transformation.

Objectifs :

Il s'agit de mettre à disposition une méthode simple de suivi de chantier et de suivi d'unité de transformation par la tenue d'un "tableau de bord" du chef d'entreprise permettant d'optimiser la productivité par rapport aux coûts de production en agissant aussi rapidement que possible sur les postes dont les problèmes auront ainsi pu être rapidement détectés et diagnostiqués.

Moyens :

6 à 8 mois ingénieur (3 à 4 mois par spécialité), soit environ 100 millions CFA

Volet 2 : Appui et suivi de la rentabilité des PME forestières camerounaises - Centre de gestion des PME.

Objectifs :

- prendre en charge, sur la base des renseignements fournis selon des formulaires comptables types remplis par les entreprises camerounaises, la comptabilité ou la vérification et le suivi de la comptabilité des PME forestières camerounaises et leur fournir tout conseil ou toute recommandation en temps utile de manière à éviter toute désillusion tardive ;
- former des cadres camerounais à cette activité.

Moyens :

Environ 6 à 8 mois/an d'un ingénieur et/ou d'un spécialiste comptable et matériel informatique (hardware et logiciel) soit environ 100 millions F CFA/an.

Analyse de possibilités et des limites de l'industrialisation forestière au Cameroun

Objectifs :

La volonté de transformation locale des produits forestiers camerounais est clairement affirmée par les autorités compétentes. Elle est légitime, mais il s'agit de mettre à la disposition de ces autorités un document de synthèse permettant d'apprécier :

- . quels sont les vrais enjeux en ce domaine pour le Cameroun, dans un contexte intérieur et international ?
- . quelle valorisation optimale peut-il espérer selon les types de produits commercialisés ?
- . quels niveaux de capacité de transformation locale, le Cameroun peut-il rentablement se fixer comme objectif dans quels types de formation et à quels termes ?

En un mot, de rationaliser sur des bases objectives (en terme de potentiel, de besoins, de concurrence et de compétitivité) la politique de transformation nationale de produits forestiers.

Moyens :

Environ 1 à 1,5 an-ingénieur y compris déplacements à l'étranger en Afrique (dans les pays autres forestiers producteurs concurrents) et dans d'autres zones tropicales forestières (Asie du Sud-Est, et éventuellement Amérique du Sud).
Moyens financiers : évalués à 150 millions F CFA.

Identification de mesures à prendre pour favoriser l'activité forestière et de transport des produits forestiers

Objectifs :

Mettre à la disposition des autorités forestières un ensemble de recommandations techniques, fiscales réglementaires de nature à permettre, notamment :

- de rétablir la capacité de renouvellement du matériel en exploitation forestière,
- de réaliser les investissements nouveaux nécessaires éventuellement souhaités par le Gouvernement en exploitation forestière,
- de développer une activité de transport des produits forestiers à des coûts compétitifs,

et également d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière de production (de transformation) et de transport inter-régional de produits forestiers.

Moyens :

Environ 4 à 5 mois ingénieur.

Etude du suivi des marchés, de la rentabilité et de la compétitivité des entreprises forestières camerounaises.

Objectifs :

Permettre au gouvernement camerounais d'avoir en permanence un tableau de bord de la rentabilité et de la compétitivité des entreprises forestières camerounaises de manière à agir le plus rapidement possible (sur la fiscalité, ...) pour maintenir la rentabilité du secteur, maintenir voire renforcer sa contribution au PIB du pays, permettre d'atteindre au secteur d'atteindre les objectifs raisonnablement fixés par le Gouvernement.

Pour cela, il s'agit de réaliser ou dans certains cas d'actualiser :

- une analyse détaillée des marchés (intérieur, extérieur, régional),
- une analyse détaillée des conditions et des coûts d'exploitation forestière et d'acheminement (transport et ruptures de charge),
- une analyse détaillée de la concurrence régionale et internationale.

Moyens :

Une équipe de 2 à 3 spécialistes dont un camerounais (en formation) pour les deux premières années et ensuite suivi assuré par une cellule camerounaise rattachée éventuellement au ministère des finances ou à une structure interministérielle.

Moyens financiers : de l'ordre de 170 à 200 millions ^{1000 ; 600 000 F} la 1^{ère} année, ~~de 100 à 150 millions~~ les années suivantes.

Projet filière bois et Plan énergétique pour Maroua et Garoua

Objectifs :

Elaborer un plan énergétique et de satisfaction des besoins en bois à long terme pour chacune des deux villes principales de l'extrême Nord.

Moyens :

Etude de la filière bois (bois de service et bois énergie)

- . zones de production actuelles, passées et potentielles : importance, localisation,
- . acteurs impliqués (producteurs, transporteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs) ; leurs relations, leurs pouvoirs, leurs intérêts économiques et les possibilités d'approvisionnement en bois et en énergie : réalités actuelles et perspectives à moyen et long terme.
- . évaluation et propositions d'un plan énergétique et de satisfaction des besoins en bois à long terme pour chacune de ces deux villes.

Moyens financiers : environ 1 an pour 1 ingénieur et 1 technicien avec logistique (véhicules ...) ; environ 120 millions F CFA.

CALENDRIER DE DEROULEMENT DE LA MISSION AU CAMEROUN

Mission de M. LAURENT accompagné de M. NDONGO (Direction des forêts-Yaoundé)

Vendredi 27 mars :

. Trajet Rome-Douala-Yaoundé.

Samedi 28 mars :

. Accueil à l'aéroport par M. ABENG ABE MEKA.
 . Réunion de travail avec le Centre de Recherches Forestières.

Dimanche 29 mars :

. Yaoundé-Maroua. Prise de contact et réunion de travail avec MM. CATINOT, TOPPA, MALAGNOUX, PELTIER.

Lundi 30 mars :

. Visite du C.R.F. Maroua.
 . Tournée de terrain en forêt de Mangan (Maga).

Mardi 31 mars :

. Visite de terrain : aménagements à LAF ; Etude bois de feu à Haïssa Hardé (Mora).

Mercredi 1 avril :

. Réunion de travail à la Conservation des Eaux et Forêts de l'Extrême Nord.
 . Enquête en ville de Maroua (bois de feu et bois de service).
 . Visite au projet Nord Est Benoué (M. MEURILLON) et à la Sodécoton (M. BEROUD).

Jeudi 2 avril :

. Visite de terrain sur essais aménagement forêt Bibémi et premiers essais plantations (parcelles et bords de Mayo). Retour à Yaoundé en soirée.

Vendredi 3 avril :

. Visite de terrain à la Cellucam (Edea).

samedi 4 avril :

. Réunion de travail avec MM. BERNIER (Inventaires), CATINOT et ABENG ABE MEKA.

Dimanche 5 avril :

. Réunion de travail avec M. SCHMITHUSEN (Législation et institutions).

Lundi 6 avril :

. Réunion de travail avec MM. SCHMITHUSEN, FAURE et NOGARET (Formation), PESME (CRF).
 . Présentation à la Direction des Forêts (ZE MEKA).
 . Visite au FED et au CIRAD.

Mardi 7 avril :

. Présentation au chef de mission FAO
 . Réunion au CENADEFOR (MM. FULTANG et DOLBEC).
 . Travail à la FAO et visite d'un important industriel de Yaoundé (R.C. CORON).

Mercredi 8 avril :

- . Réunion de travail avec DPIB CENADEFOR et à la Direction des Forêts.
- . Visite de fournisseurs de matériel forestier (TRACTAFRIC, MERCEDES).
- . Réunion de travail avec un important industriel (SAB).

Jeudi 9 avril :

- . Visite à la Direction des Transports terrestres (Ministère des Transports).
- . Travail à la Direction des Forêts et réunion avec les experts canadiens travaillant sur la politique forestière.

Vendredi 10 avril :

- . Visite d'un important transporteur de Yaoundé (SOCARET).
- . Yaoundé-Douala et accueil par le PNUD Douala (MM. HUL et NJOYA).
- . Visite d'une Société d'Exploitation forestière (SEBC).

Samedi 11 avril :

- . Visite au Conservateur des Eaux et Forêts du littoral, d'un fournisseur de matériel forestier (TRACTAFRIC), de la Scierie de TCHUISSE Mathieu et enquête auprès d'une importante société (EFC-SFC).
- . L'après-midi, visite des chantiers et de la Scierie KIEFFER et Cie et essai de visite du chantier SICAB (NKONGSAMBA).

Dimanche 12 avril :

- . Visite à la Conservation des Eaux et forêts de Bafoussam.
- . Réunion de travail avec le responsable de l'entreprise SEFN (M. DREYER).

Lundi 13 avril :

- . Visite du chantier et des installations industrielles de la SEFN puis de la SCIERIE PRENANT.
- . Retour le soir sur Yaoundé.

Mardi 14 avril "Journée fériée chomée par arrêté spécial du Président" :

- . Réunion de travail avec le CENADEFOR (MM. LAROUCHE et LEFANG), avec les experts canadiens IIED et avec un chargé d'enseignement de l'ENSA (CUD) section Forêt.

Mercredi 15 avril :

- . Visite au Ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire ; Réunion de travail avec les experts canadiens chargés de la politique et de la réglementation forestière.
- . Visite de fournisseurs de matériel et de responsable de la SOFIBEL ; travail à la Direction des forêts.

Jeudi 16 avril :

- . Visite de la Banque Mondiale et Réunion de travail avec MM. ZE MEKA, NKOLO et NDONGO.
- . Réunion de travail l'après-midi avec la Direction des Forêts (M. FOTEU) et avec les experts de la Direction chargée des Inventaires et de l'Aménagement au CENADEFOR.
- . Visite de la BAD. Visite d'un exploitant forestier opérant dans l'Est (Pallisco).

Vendredi 17 avril :

- . Réunion de travail avec l'expert en formation et travail de bureau.

Samedi 18 avril "Journée fériée chomée par arrêté spécial du Président" :

- . Tournée de visites infructueuse. A l'ONAREF, bien que présents, il nous est impossible d'être reçus.
- . Travail de bureau.

Dimanche 19 avril :

- . Travail de Bureau.

Lundi 20 avril :

- . Réunion de travail à la FAO (Formation), puis au Syndicat des Industriels du Cameroun (M. FAURE) et avec le Syndicat des exploitant forestiers (M. FANDJO).
- . Tournée de restitutions de documents prêtés et, réunions de synthèses provisoires de la mission (avec MM. ABENG ABE MEKA, SCHMITHUSEN,...).

Mardi 21 avril :

- . Trajet Yaoundé-Douala-Rome.

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES

- Loi 04/003 du 4/07/1984 portant code des investissements au Cameroun.
- Rapport sur l'Avenir des aménagements forestiers en Afrique Tropicale Francophone. Peut-on concevoir enfin des systèmes qui seraient adaptés à ses conditions spécifiques ? R. CATINOT.
- Mission conjointe FAO/PNUD d'analyse et de planification du secteur forestier. Document de base. Mission du 23/10 au 7/11/1986 - R. CATINOT.
- Rapport de mission du 19/01 au 18/02/1987. R. CATINOT.
- Proposition VIème Projet routier (BIRD) et Projet forestier (BIRD).
- Rapport technique - secteur inventaire - Jean-Guy BERNIER (04/1987).
- Rapport technique - secteur commercialisation des produits forestiers - NOEL (03/1987).
- Rapport technique - secteur des industries forestières - Jean-Guy LAJOIE (03/1987).
- Projet de diffusion de Foyers améliorés dans la région de l'extrême Nord - Association Bois de Feu (06/1985).
- Mission d'Etude d'Aménagement de la Vallée supérieure de la Bénoué. Projet NEB - Rapports annuels (Suivi Forestier) 1982 et 1984. C. MEURILLON.
- Coupe de laf. CRF Maroua - 1986.
- MEAVSB - Bibliographie sur le Bassin de la Bénoué et la province du Nord (09/1986).
- Les méthodes de gestion et d'exploitation des fourrages ligneux : peuplements naturels et plantations artificielles - J. PIOT, CTFT -
- Rapport proposition volet forestier Projet Ouest Benoué. CCCE - Sogreah 1985.
- Enquête Haïssa HARDE. Nouvellet-Regard -1985-
- L'approvisionnement en bois d'une ville dans le Nord Cameroun. L'exemple de Maroua - Mahamat PABA SALE.
- Etude des besoins en bois de feu de la ville de Garoua. SAF-MEAVSB. 1985.
- Les systèmes d'aménagement dans les forêts denses humides d'Afrique - MAITRE et MENGIN-LECREULX, CTFT 1986.
- Situation des licences d'exploitation forestière au 16/04/1987. Direction des Forêts.
- Régime des forêts, de la faune et de la pêche. Loi du 27/11/1981 et décrets du 12/04/1983.
- CENADEFOR - Assistances au Nationaux (Programme).

- CENADEFOR - Projet de budget 1987/1988 (Forêt Pilote et Scierie Ecole).
- 6ème Plan quinquennal de développement économique et social du Cameroun.
- Cahier des procédures pour l'exploitation forestière - Février 1987 - Direction des Forêts.
- Contrôle des exploitations forestières - Procédures de vérification pour les agents de l'Etat - (03 1987) - Direction des Forêts.
- Loi du 29/06/1983 - Taxes forestières.
- Arrêté 009/MINAGRI du 29/08/1984 - essences interdites à l'exportation.
- Cahier des charges types - Diamètre d'exploitabilité.
- CENADEFOR - CTFT - Rapport d'inventaire des ressources forestières du Sud Cameroun Phase 1.
- CENADEFOR - CTFT - Rapport d'inventaire des ressources forestières du Sud Cameroun Phase 2.
- CENADEFOR - Tecsuit - Rapport d'inventaire des ressources forestières du Sud Cameroun Phase 3 (Rapport provisoire).
- Arrêté du 23/05/1984 fixant les valeurs mercuriales des produits forestiers à l'exportation.
- Etude de faisabilité du Port de Grand Batanga - Etude de la filière bois - CTFT/ONPC - (01/1987).
- Etude des coûts d'acheminement des produits forestiers de chantier à FOB - CTFT/CNCC - (05/1984).
- Etude du secteur bois-forêts pour le Plan de transport du Cameroun - CTFT/Louis BERGER (09/1985).
- La gestion des ressources au cameroun - (03/1987) - Rapport Direction des forêts IIED.
- Nombreuses statistiques dont exportations bois et ouvrages en bois des Douanes.
- Atlas Banque Mondiale 1987.

